



Archives
Guy Houchon

GH11

Houchon G., Définition et éléments constitutifs de l'état dangereux prédélictuel. Rapport général au III^e Congrès français de criminologie (Aix-en-Provence, *Annales Internationales de Criminologie*, 1962, 2, 369-425), tapuscrit, 48 p.

J'ajoute naturellement certains de ces
liens de pratiques et de textes - Ce point
restera toujours sur l'état actuel
de montage - Un jour aussi cette
malheureusement recommander les
propos.

M. Houchon

d'actuels et de législatifs en
dit en ce qui concerne de
l'usage et de ces choses
d'articles. On y va
clairement et de façon très

19
11
DEFINITION ET ELEMENTS CONSTITUTIFS DE

L'ETAT DANGEREUX PREDELICTUEL

RAPPORT GENERAL AU 3ème CONGRES FRANCAIS DE CRIMINOLOGIE -- AIX-en-PROVENCE --

(9 - 11 Octobre 1962).

présenté par Me Guy HOUCHON, Assistant à l'Ecole de Criminologie de l'Université de
LIEGE.

I. - HISTORIQUE.

I. - L'histoire de la notion de dangerosité dans les sciences criminelles est celle de deux concepts à évolution parallèle avec certains points de fusion : un concept juridique et un concept criminologique.

Le concept juridique .

Anselm von FEUERBACH en 1789 (1) énonce le principe selon lequel la source juridique de la peine réside dans la nécessité d'écartier un danger qui menace l'état de droit. Il en résulte que l'ampleur du danger est la mesure de l'étendue de la peine. Plus grande sera la dangerosité de l'acte (Gefährlichkeit einer Handlung) et plus importante sera la peine. C'est toujours l'activité criminelle qui est le moteur de la réflexion pénale. ROSSI et ROMAGNOSI devaient tour à tour reprendre cette idée et la transmettre à GAROFALO qui en 1878 développe le critère positif de pénalité (temebilità). Mais entre-temps, l'Ecole italienne s'est tournée du fait vers l'auteur et l'on peut aussi bien parler d'une continuité des idées de FEUERBACH que d'une rupture avec celles-ci.

La témébilité désigne la perversité constante et agissante du délinquant et la quantité de mal que l'on peut redouter de sa part. En d'autres termes, on parle de la capacité criminelle d'un sujet (2). Le but juridique poursuivi est le remplacement du critère proportionnel de pénalité par un critère d'idonéité. Bientôt le premier concept devait être complété par la formule de l'adaptabilité qui est "la recherche de l'idonéité du coupable à la vie sociale dans les différents cas de délits." Diagnostic, traitement, pronostic, consolidation, tout est envisagé dans cette formule plus constructive que la première, elle est toutefois essentiellement post-délictuelle. Quant à la fonction de la peine dans ce système, elle glisse de la prévention générale à la prévention spéciale.

-
- (1) - Lehrbuch des peinlichen Rechts, édit. 1847 par. 103, 104, 105.
(2) - GAROFALO, La Criminologie, 2^o édit. 1890 Alcan, p. 332. On ne confondra pas cette notion avec la capacité pénale ou aptitude à subir une sanction et à être modifié par elle, v. LAIGNEL - LAVASTINE & STANCIU, Précis de Criminologie, Payot, 1950, p. 131 et sv.

2. - Le droit pénal positif devait ensuite utiliser la notion d'état dangereux (E.D.). Des travaux juridiques précis ont fait le point sur cette question technique délicate qui sort de notre compétence (3).

Nous voudrions toutefois indiquer quelques traits saillants de la dogmatique pénale en matière d'E.D. C'est dans la science du droit pénal italien que le problème est le plus étudié. On sait que pour GRISPIGNI la "pericolosità" s'identifie à la "capacità à delinquere" (4). ANTOLISEI, au contraire, voit dans la périculosité une espèce qui appartient à la capacité criminelle, qui est le genus. (5) PETROCELLI, qui est l'auteur d'une thèse classique sur la dangerosité a érigé cette notion en un état indépendant de l'activité volontaire (6) ce qui a provoqué l'opposition d'ANTOLISEI (7). On a discuté également des rapports ou de l'identité entre les notions de périculosité sociale et de périculosité criminelle, on est ainsi ramené aux discussions du droit pénal classique, puisque la périculosité sociale serait celle du non-imputable et la périculosité criminelle, celle des imputables (8). La source de la controverse réside, entre autres choses, dans la nécessité d'interpréter l'article 133 du C.P. italien.

Que penserait de ce débat l'auteur du "critère positif de pénalité"?

Les auteurs allemands ont également distingué la "Gemeingefährlichkeit" et la "Soziale Gefährlichkeit" pour finalement admettre une équation.

Le droit anglais ne connaît pas le concept de périculosité, mais comme on peut s'y attendre il en considère les effets dans le "binding over for apprehended crime" (?) Il s'agit d'une intervention judiciaire qui nécessite de la part de l'auteur un acte matériel qui n'est pas encore une tentative (inchoate crime). Il est d'ailleurs frappant de voir que c'est la même procédure qui sera utilisée pour agir contre une dangerosité post-délictuelle, telle que celle manifestée par le délinquant d'habitude ou par la prostituée, réputée telle, qui a manifesté ses intentions de racolage par des actes extérieurs.

-
- (3) - On consultera le rapport de Mr. HERZOG au Congrès de Rennes (1961) v. également S.C. VERSELE, les interventions pré-délictueuses, Rev. Int. Police Crim. 1953, Oct. 264-270, Nov. 298-304 et les cours de MM. HERZOG, BOUZAT, DE ASUA, ANCEL, DEL ROSAL et Melle MARX au 2^o Cours International de Criminologie : Le Problème de l'Etat dangereux, Paris 1954).
- (4) - Diritto penale italiano, 1947, Giuffrè, p. 178 et sv.
- (5) - Manuale di diritto penale, 1955 Giuffrè, p. 461 et sv.
- (6) - La pericolosità criminale e la sua posizione giuridica, Padoue 1940)
- (7) - op. cit. p. 465.
- (8) - MARIO DONDINA, Périculosità, Dizionario di Criminologia, T. II p. 678.
- (9) - GLANVILLE WILLIAMS, Criminal Law, The General Part, Stevens & Sons édit. 1953 p. 560 et sv.

3. - Un examen tout superficiel du versant juridique de l'E.D. nous convainc d'une relative anarchie conceptuelle. Nous verrons que la criminologie n'a pas été épargnée par les difficultés terminologiques.

S'il est heureux que le droit pénal se laisse imprégner des découvertes criminologiques, cette osmose ne peut se faire qu'à deux conditions a - le maintien d'une indépendance conceptuelle totale entre les deux disciplines ; b - que cette imprégnation ne se traduise pas en droit pénal par des importations purement verbales (10).

C'est un problème de politique criminelle très important que de savoir sous quelles formes un mode opératoire découlant de découvertes de la science criminologique peut être construit pour le droit pénal, mais c'est aussi la question la plus délicate de cet art. Il y a lieu de se méfier des créations juridiques couvertes d'une étiquette criminologique. Nous n'en voulons pour preuve que les échecs relatifs des notions de délinquant par tendance en droit pénal italien (C.P. art. 108) et de délinquant d'habitude de la loi belge de défense sociale (art. 24 et 25, loi du 9 avril 1930). En 1932, les juridictions italiennes procèdent à 143 déclarations de délinquants par tendance, en 1954 il y a 4 cas. (11). Les chiffres de l'application des art. 24-25 de la loi de défense sociale sont moins fluctuants (1931-1934, 1338 cas, moyenne annuelle : 55,75, écart-type 29,2-) (12). Mais il est évident que le concept n'a pas donné lieu à une application élevée. Notons en outre qu'une évolution jurisprudentielle très nette précisa que la mesure de sûreté appliquée au délinquant d'habitude participe du caractère de la peine. Elle est actuellement considérée comme une peine complémentaire de la peine principale. (13)

Le concept criminologique .

4. - D'importantes réunions scientifiques internationales ont été consacrées à la notion d'E.D. en criminologie. Les travaux de l'Union Internationale de droit pénal (Bruxelles, 1910 Copenhague, 1913) furent suivis d'un long silence, mais le premier Congrès Latino-américain de Criminologie (1938, Buenos-Aires) donnait une nouvelle impulsion au concept, avec la théorie des indices d'O. LOUDET. Le 2^o Congrès International de Criminologie (1950, Paris) lui procurait son appareillage verbal et le fécondait au contact de ses travaux sur la criminogenèse et sur les études criminologiques des institutions juridiques, le 2^{ème} Cours international de Criminologie (1953) lui apportait un foisonnement d'observations qui permettaient d'entamer l'étude de ses formes, de son diagnostic et de son pronostic. Est-ce cette succession d'efforts qui explique l'essoufflement nettement perceptible l'année dernière au Congrès de Rennes, et ce, malgré la qualité des rapports généraux, la perfection de l'organisation des débats, les efforts de rénovation entrepris notamment sur le plan du traitement. (Rapport Prof. COLIN).

(10) - Le récent Colloque du XXV^o anniversaire de la Revue de Science Criminelle et de Droit pénal comparé, introduit par le rapport du Prof. L. JIMENEZ DE ASUA sur " Les rapports de la science criminelle et du droit comparé ", nous confirme dans cette opinion V. Rev. Sc. Crim. 1962 225-250 et 296-319.

(11) - v. FORMAGGIO, Pericolosità e studio antropologico del delinquente, La Scuola Positiva, 1954, p. 368 et sv.

Nous pensons que sur le plan terminologique la théorie de l'E.D. a fait une crise de croissance dont les effets sont palpables, ensuite les systématisations ou les hypothèses dominantes comme celles de KINBERG et de DE GREEFF ne sont pas toujours connues des praticiens, enfin il fallait clairement dissocier, sur le plan pratique, les questions d'état dangereux pré-délictuel (E.D.P.) de celles soulevées par l'Etat dangereux post-délictuel.

Au niveau théorique, toutefois, il faut bien constater que l'E.D.P. ne pose pas un problème criminologique spécifique. Il se distingue de deux manières de l'E.D. en général :

- a - par la position normative du problème (14) ;
- b - au point de vue clinique, l'E.D. post-délictuel pose en fait un problème supplémentaire, celui de l'intégration du dernier phénomène délictueux à la connaissance de la personnalité du sujet.

Paradoxalement, le problème de l'E.D.P. est donc plus simple que la notion d'E.D. post-délictuel, il soulève toutefois d'importants préalables méthodologiques.

5.- Les acquisitions du 2^o cours International ont été résumées par MM. DE BUYST et DUC et leurs synthèses nous serviront de point de départ. On y trouve des observations qui intéressent la méthode, la définition et la recherche scientifique en matière d'E.D.

a - La méthode. La distinction entre les facteurs et les indices de l'E.D. constitue un apport capital (15). C'est la règle essentielle qui a guidé notre recherche des processus d'E.D.P. L'indice, signe visible ou susceptible d'être mis en évidence par des techniques de diagnostic, est le point de contact entre le juriste et le criminologue. D'autre part, au point de vue théorique, le facteur nous conduit inéluctablement sur le plan étiologique et la criminologie s'est suffisamment embourbée dans les options doctrinales pour que nous renoncions à nous engager dans cette voie (V. sur cette conception les n^o 24 et 25). La notion de crise empruntée au schéma de l'E.D.P. de l'acte grave d'E. DE GREEFF, nous permet d'aborder notre problème au moyen d'une méthode dynamique. Le 2^o Cours international se conclut par l'admission de deux formes d'E.D. : l'E.D. chronique (GRISPIGNI) et l'E.D. avec crise (DE GREEFF), nous y avons ajouté l'étude des phases pré-délictuelles des réactions criminelles explosives (E.D.P. sans crise apparente). Mais notre souci majeur a porté sur l'analyse des infléchissements successifs qui conduisent un sujet à l'acte criminel.

b - Définition. Ce n'est qu'avec réticence, qu'en conclusion du 2^o Cours international, Mr. DE BUYST a présenté une nouvelle définition de l'E.D. Nous ne voyons aucun intérêt d'innover en cette matière, nous admettons donc que "l'E.D. est un phénomène psycho-social caractérisé par les indices révélateurs de grande probabilité pour un individu de commettre une infraction contre les personnes ou les biens".

(12) - v. Les chiffres absolus in J. CONSTANT, Manuel de Droit Pénal, Imprimeries Nationales, Liège, 1960, T. II, p. 807 et 908.

(13) - CONSTANT op. cit. p. 908 - 909.

Cette définition contient un élément déclaratif, un élément méthodologique et deux éléments fondés sur des préoccupations d'ordre normatif.

I - l'élément déclaratif. Il nous semble difficile de nous rallier à la position des auteurs de la définition qui voient un caractère étio-
logique dans l'affirmation que l'E.D. est un phénomène psycho-social. On se demande en effet ce qu'il pourrait être d'autre. Toutefois on peut y trouver une volonté d'affirmer que la prise en considération de l'E.D. ne conduit pas à une attitude purement négative de sécurité mais implique un approfondissement de la connaissance de la personnalité dangereuse. C'est dans ce sens que le Prof. COLIN rappelait l'an dernier qu'il n'y avait au fond pas d'état dangereux mais des individus dangereux.

II - l'élément méthodologique. Nous l'avons souligné, c'est la découverte des indices de l'E.D. qui domine la recherche criminologique.

III - Les éléments normatifs. Exiger la grande probabilité de passage à l'acte, ce n'est pas seulement introduire une notion permettant la sécurité des rapports sociaux, c'est aussi invoquer une réalité clinique que B. DI TULLIO a mise en évidence dans la théorie du seuil délinquantiel. Cette exigence n'est pas davantage étrangère aux travaux de pronostic actuariaire de la Criminologie américaine.

Dire que l'infraction probable doit être une agression contre les biens ou contre les personnes c'est écarter la notion de périculosité de classe ou d'opinion, qui n'est pas compatible avec le régime juridique que nous vivons.

c - La recherche scientifique. Les notions d'intensité et de durée de la dangerosité avaient été proposées à la recherche criminologique dans les conclusions du 2^o Cours International.

En ce qui concerne l'intensité, on ne dispose de renseignements encore rudimentaires que dans une conception statique de l'E.D. Ainsi la toute dernière publication d'E.T. GLUECK (Juin 1962) aborde cette question.

-
- (14) - v. DE BUYST, Notion et définition de l'état dangereux 2^o Cours p. 599 et sv. qui a souligné que la distinction de l'état dangereux en pré-délictuel et post-délictuel ne présente qu'un intérêt légal et ne correspond pas à des attitudes psychologiques distinctes.
- (15) - v. DE BUYST, p. 605, DUC p. 609, le cours du Doyen DEL ROSAL p. 246, v. aussi PINATEI, La Criminologie, Spec 1960 p. 70 et 71).
- (16) - Dans notre communication au Congrès de Rennes, nous avons choisi la définition du Dr. DUBLINEAU de l'E.D. : l'Etat dangereux est celui où un individu présente des virtualités particulièrement marquées de passage à l'acte, coïncidant avec une situation sociale difficile, v. J. DUBLINEAU, Indices bio-typologiques de l'état dangereux" 2^o Cours p. 140. Il nous paraît malaisé de conserver cette définition dans ce rapport, elle présente un intérêt méthodologique incontestable, mais l'expression "situation sociale difficile" est équivoque, d'autre part elle ne cadre pas toujours avec les connaissances relatives à l'E.D.P. sans crise et même avec certains cas de maturation criminelle.

On sait que les GLUECK ont recours à une méthode probabiliste qui peut s'imbriquer dans la clinique. Ils ont procédé à une redistribution des cas de probabilité incertaine de leur échantillon d'"Unraveling juvenile delinquency" (1950) (299 cas ayant obtenu une cote entre 200 et 300). Ils ont exploité une nouvelle combinaison de variables sociales, à laquelle ils ont joint la table des traits de clinique psychiatrique pour les cas les plus réfractaires au pronostic social. Ils obtiennent ainsi une nouvelle répartition en 85,4 % de faible intensité, 47,4 % de cas encore douteux et 11,7 % de haute probabilité criminelle. (17)

Quant à la notion de durée, DE GREEFF avait poursuivi ses travaux sur cette question, mais en l'orientant davantage vers l'examen de la continuité d'un processus criminogène après l'acte, dans le but de soutenir son activité criminologique quotidienne, le pronostic de libération conditionnelle (18).

II.- METHODE.

Le concept d'état dangereux.

6.- Convient-il de dire avec KINBERG (19) que le contenu sémantique du terme dangerosité est tellement évident qu'il ne vaut pas la peine de résumer les différentes définitions ? Pour répondre à cette question, il importe de préciser ce que nous attendons de ce concept. On peut étendre à la criminologie la classification récente des concepts élaborés par STOETZEL (20) pour la sociologie. Ils sont tantôt systématiques, indicatifs, opérationnels ou théoriques. Plus particulièrement, le concept indicatif a pour rôle de désigner un phénomène particulier de l'interprétation qu'il reçoit dans les théories différentes. Le concept opérationnel cherche à faciliter simplement la compréhension d'une série de faits et leur manipulation expérimentale. STOETZEL indique la proximité de ces deux types de concepts. L'état dangereux peut être un concept opérationnel et indicatif sans contradiction et cette situation est régie par les critères méthodologiques propres à la criminologie :

- 1° - Primauté de la description (PINATEL, 21).
- 2° - Apports de plusieurs disciplines d'orientations théoriques différentes (CONSTANT, 22).
- 3° - L'état dangereux est le concept de base clinique criminologique (DEBUYST, 23).

Le caractère indicatif et donc neutre à l'égard de tout parti-pris théorique, ainsi que le caractère opérationnel et donc utilisable dans la recherche scientifique et dans la pratique journalière, se marquent tout particulièrement dans les formules représentatives de la dangerosité et dans l'évolution même du centre d'intérêt des chercheurs en matière d'état dangereux.

(17) - v. E.T. GLUECK - Toward improving the identification of delinquents - Journal of Criminal. Law & Criminology 164 et sv. srtt 166-168).

(18) - v. réf. citées au n° 12 ref. (44)

Les formules représentatives de la dangerosité.

7. - Un principe général domine le développement de tout état dangereux, c'est celui d'une lutte entre forces contradictoires. Ainsi les formules étiologiques de SEELIG (24), de GRAPIN (25), d'ABRAHAMSEN (26) les conceptions des professeurs BIZE (27) et DI TULLIO (28), les essais théoriques de SUTHERLAND (29) ou de RECKLESS (30) ou l'analyse de KINBERG de la pulsion-résistance (31) toutes ces formules provenant d'auteurs aux conceptions pourtant diamétralement opposées rendent compte de ce que le taux de dangerosité est fonction de la lutte entre forces criminogènes et inhibitrices.

-
- (19) - O. KINBERG - Les problèmes fondamentaux de la Criminologie - Edit. Cujas, 1960 - p. 138.
- (20) - J. STOETZEL - Les progrès méthodologiques récents en sociologie. Actes du 4ème Congrès mondial de Sociologie - 1959 - T. II, p. 262.
- (21) - J. PINATEL - op. cit. p. 109
- (22) - J. CONSTANT - Introduction à la Criminologie - Imp. des Invalides, Liège 1949 v. La discussion pp. 13-18.
- (23) - C. DEBUYST, Notes sur l'état dangereux - Rev. Int. Déf. Soc. - 9, 1955 p. 248.
- (24) - E. SEELIG, Traite de Criminologie - P.U.F. - p. 141.
- (25) - P. GRAPIN - Esquisse d'une nouvelle perspective anthropo - criminologique - Rev. Sc. Crim. - 1949, v. p. 41.
- (26) - D. ABRAHAMSEN - Crime and the human mind - Columbia U.P. 1945.
- (27) - R. BIZE - Le problème de la structure somato-psychique prédisposant à l'état dangereux - 2ème Cours Intern. de Criminologie - 1953, p. 97 et ss.
- (28) - DI TULLIO - Manuel d'anthropologie criminelle - Payot - Paris 1951, p. 97 et ss.
- (29) - E. SUTHERLAND - Principles of Criminology - 5ème édit. Lippincott - 1955, p. 77 et ss.
- (30) - RECKLESS - v. Federal probation - Mars 1961, p. 81 et ss.
"Halttheorie" Monatschrift f. Kriminologie - 44, Juin 1961, p. 1-14.
- (31) - KINBERG - op. cit. p. 139 et ss.

Sans prendre position sur les fondements théoriques de ces formules, nous noterons simplement leur allure de binôme dont la somme algébrique est ou n'est pas un comportement criminel. Ainsi la lutte contre le développement d'un état dangereux n'est-elle pas une lutte aveugle et négative, mais le renforcement de ce qu'il y a de positivement social chez le délinquant en puissance et sa réorientation vers des valeurs dont il dispose en germe (intérêt pour la famille, pour un cercle, pour son travail ou un délassément en société, valorisation de son travail par la spécialisation, etc...)

L'étude des éléments constitutifs de l'E.D.P.

8. - La recherche des indices, le rôle central attribué à la notion de crise, l'analyse qui va suivre des infléchissements successifs qui conduisent un sujet à l'acte délictueux (v° infra n° 12 à 39) indiquent à suffisance que nous suivrons la méthode dynamique, repérant dans les séquences temporelles du devenir criminel les éléments susceptibles d'être appréciés dans la formulation du diagnostic de dangerosité. Nous ne pouvons toutefois aller au-delà de cette recherche sans empiéter sur les techniques propres à ce diagnostic, ce qui serait contraire à la division du travail du Congrès.

Nous tenons toutefois à attirer l'attention sur la possibilité d'exposer les éléments constitutifs de l'E.D.P. à partir de ses deux critères essentiels : la témébilité et l'adaptabilité. Mr. PINATEL a souligné que l'approche clinique de la personnalité criminelle a été et est toujours effectuée à travers l'appréciation de l'E.D. (32). En combinant les concepts de GAROFALO aux éléments de la clinique de l'E.D. mis en avant par le Prof. HEUYER (33), on obtient le tableau suivant :

adaptabilité	{	perfectibilité	{	Problème de psychologie sociale
	{	réadaptabilité	{	
témébilité	{	nocivité	{	Problèmes criminologiques des traits qui sous-tendent ces deux variables. (34)
	{	inintimidabilité	{	

(32) - J. PINATEL, Le concept de personnalité criminelle, R.S.C. 1962 - pp. 128-139).

(33) - G. HEUYER, l'Expertise psychiatrique, 1° Cours International de criminologie, 1953, p. 341-350).

(34) - Dans une toute autre perspective, nous avons écrit que le critère de témébilité s'inscrit dans un ordre de préoccupation tout à fait juridique : armer le juge d'un instrument de mesure au moment de l'élaboration de la sentence. Dans le critère de l'adaptabilité, nous voyions l'orientation vers la clinique et l'utilisation de la méthode différentielle. C'était supposer résolus les problèmes de la mise en évidence, du diagnostic et du pronostic de la nocivité et de l'inintimidabilité, et faire preuve sinon d'une hâte condamnable, à tout le moins d'un optimisme injustifié. Il y a donc lieu de corriger notre rapport de l'année dernière sur ce point.

9. - Depuis LOMBROSO, un aspect classique de la théorie du crime consiste à identifier les traits de la "structure délinquantielle". La théorie du noyau central de la personnalité criminelle de Mr. PINATEL représente un nouvel effort dans ce sens. Toutefois une différence essentielle distingue la recherche moderne de la personnalité criminelle des anciennes théories anthropologiques. Si on présente encore des traits qui doivent permettre d'isoler un type représentant le "criminel commun", il doit être entendu que ces traits peuvent et même doivent exister également dans la personnalité normale. Il ne s'agit en effet plus d'esquisser un homme-criminel d'une nature différente de celle de l'honnête homme, mais de montrer quels traits essentiels du noyau central de la personnalité criminelle présentent des différences quantitatives. Ainsi l'égocentrisme et la labilité émotionnelle seraient particulièrement accentués chez les criminels, tandis que l'affectivité est pauvre au point que l'on puisse parler d'indifférence affective. (35)

La théorie de PINATEL ne représente donc pas seulement un glissement de l'attention, de la structure anthropologique (LOMBROSO) ou psychiatrique (MAUDSLEY) vers une structure psychologico-morale, mais aussi une prise de conscience du caractère essentiellement humain du criminel et de son activité.

Dans l'état actuel des connaissances criminologiques, il faut cependant constater que la théorie de la personnalité criminelle demande encore à être validée par des recherches systématiques. Le noyau central de la personnalité criminelle (égocentrisme, indifférence affective, labilité émotionnelle, agressivité) repose encore sur des découvertes assez disparates et l'ensemble de la systématisation doit encore être contrôlé sur des échantillons comparés de criminels d'âges, de sexes, de genres de criminalité différents. On ne peut songer à un contrôle de cette espèce sans un recours à l'appareil de statistique inductive qui accompagne toute recherche dans les sciences humaines contemporaines.

D'autre part, au stade de l'élaboration de son hypothèse Mr. PINATEL admet que seule parmi les quatre traits, l'indifférence affective se distingue clairement des traits rencontrés dans des personnalités psychopathologiques et appartient en propre à la personnalité criminelle.

10. - Enfin l'hypothèse de la personnalité criminelle en écarte une autre : l'hypothèse des syndromes spécifiques de comportements criminels distincts, reposant sur la méthode typologique, que nous nous proposons d'examiner rapidement. On peut en effet se demander si CATTELL n'a pas écarté prématurément la possibilité de dégager des syndromes spécifiques pour des types particuliers de comportement criminel (36).

(35) - Certains auteurs restant dans le domaine classique de la psychiatrie criminelle étaient déjà partiellement arrivés à cette conception. Ainsi le psychiatre des prisons finlandaises AITO AHTO, après examen de 216 récidivistes dangereux considère que du point de vue caractériel tous les traits examinés dans son échantillon apparaissent dans la population générale. Les différences lui apparaissent nettement quantitatives. Ainsi sur le plan volontaire, il y a les forts et les faibles sur le plan émotionnel, les froids et les sensitifs etc... Toutefois si l'on se détache de cette zone psycho-morale de la personnalité pour examiner l'aspect psychiatrique, on se trouve face aux instincts présentant des dysfonctions organiques. Il serait alors possible de parler de différences qualitatives. (Dangerous Habitual criminals, Helsinki 1951 v. p. 123).

Le reproche qu'il formule aux travaux de cette aire de recherche porte sur la nature confuse des résultats obtenus, si on les compare aux syndromes névrotiques ou psychotiques. Il faut observer que le plus récent des travaux examinés dans cette critique est de 1946, que depuis des efforts importants ont été consentis dans cette ligne de recherche, qui au demeurant n'en est qu'à ses débuts. Enfin CATTELL ne distingue pas les recherches portant sur les syndromes spécifiques et celles portant sur le syndrome général de criminalité (37). Cette méthode du syndrome présente de grands avantages en matière de politique scientifique, de méthodologie criminologique et de politique criminelle.

a - Politique scientifique. La méthode du syndrome (ensemble de variables conduisant plus ou moins sélectivement vers une forme de comportement criminel) tient compte des résultats des diverses criminologies nationales et des criminologies spécialisées.

I.- Les résultats de la typologie allemande et autrichienne et les efforts plus récents de la typologie américaine tendent vers l'élaboration de syndromes criminologiques spécifiques. La convergence des recherches des sociologues américains (offense patterns) et celles d'EXNER (Betätigungstypen) est très encourageante (38).

II.- Un système de "constellation" (LEVASSEUR) (39) nous paraît assimiler davantage les importantes données de la criminologie sociologique et de l'anthropologie culturelle ou ethnologie sociale. On obtient ainsi une plus grande compénétration des diverses criminologies scientifiques.

b - Méthodologie criminologique. L'élaboration des constellations criminogènes pourrait être l'étape d'intégration des données des trois niveaux d'interprétation de la criminologie, souhaitée par Mr. PINATEL (40), après que le recueil des faits ait été accompli séparément à chaque niveau.

-
- (36) - CATTELL, La personnalité, T. II, Le moule culturel, les inadaptations, les étapes de la vie, P.U.F. 1956, p. 637 sv. et spécialement p. 638).
- (37) - Ainsi HEWITT et JENKINS, cités par lui, ont présenté trois types de jeunes gens envoyés dans les guidances et distinguent la névrotique, le non socialisé et le pseudosocial; v. Types of personality structure encountered in child guidance clinics (1944) publié in GLUECK (édit.) The Problem of delinquency, 1959, pp. 101-108).
- (38) - v. Parmi les travaux récents : GIBBONS & GARRITY, Définition and analysis of certain criminal types. J.C.L. & C mars 1962, Characteristics of five offenders type, Amer. Sociol. Rev. Fev. 1961 97-102; ROEBUCK & CABWALLDER, The armed robber as a criminal type: the construction and application of typology, Pacific Sociol. Rev. 1961, 4, 1 Spring 21-26 in Sociological abstracts, 1962 Mars A 2061; TAPPAN, Property offenders typologies, in Crime, Justice and Correction edit. 1960 Chap. 9.
- (39) - v. STEFANI & LEVASSEUR, Droit pénal général et criminologie, 1961, n° 250, v. aussi dans ce sens G. HOUCHON, Problèmes de méthodologie générale en criminologie. Annales de la Faculté de droit de Liège 1960, 315-329, Certains auteurs voient dans cette combinaison de catégories de délinquants avec les catégories d'infractions une hantise de recherches de la politique criminelle, v. M. FRANCHIMONT Incertitudes et espérance des pénalistes, R.D.P. & C. 1960, Juillet 897 sv. p. 928.
- (40) - La criminologie, p. 108).

L'examen des phénomènes de masse a permis de fixer une série de " facteurs criminogènes "; l'examen des criminels permet de voir dans quels " ensembles " se retrouvent ces facteurs et comment ils interagissent. L'examen du passage à l'acte traduit le rôle dynamique et spécifique de ces combinaisons de variables dans l'abaissement du seuil délinquantiel. Les méthodes statistiques de co-variance et surtout d'analyse factorielle doivent faciliter ces divers travaux.

c - Politique criminelle. Les accroissements du droit pénal ne peuvent pas échapper à l'investigation criminologique. Le délinquant routier (BECKAERT, MIDDEENDORFF) le délinquant commercial (SUTHERLAND, GEERDS) le délinquant fiscal même (41) pourraient trouver le criminologue bien armé s'il opte pour l'hypothèse des syndromes criminologiques

III. - Les Processus.

11. - Des hésitations sur une méthode qui se cherche encore, le désir de ne pas aborder les problèmes de diagnostic et enfin le désir de respecter cette règle d'or de la primauté de la description dans une science encore jeune (42) nous conduisent à l'étude de trois processus qui sont susceptibles de cristalliser chez un sujet un E.D.P.

1. - Le processus de l'acte grave.
2. - Le processus de maturation criminelle.
3. - Le processus sans crise apparente.

Ce système présente l'avantage de ne jamais séparer le criminel de son acte et de nous conformer ainsi à la pensée d'un maître de la méthode en criminologie le Recteur Agostino GEMELLI : " On n'a pas étudié ce que, selon moi, il importait d'examiner, c'est-à-dire, on n'a pas étudié l'action criminelle relativement à la personnalité " (43).

-
- (41) - v. G. HOUCHON, Psycho-sociologie de la fraude fiscale, Mélanges en l'honneur du Professeur V. GOTHOT, Collection scientifique de la Faculté de droit de Liège, 1962.
- (42) - PINATEL, La criminologie, p. 109.
- (43) - GEMELLI, Recherches sur le délinquant par tendance, R.D.P. & C. 1938 pp. 545-567 v. p. 557

A - Le processus d'EDP de l'acte grave (EDP avec crise).

12. - La description du processus criminogène - type ne saurait être longue. D'abord une certaine pudeur envahit tous ceux qui voudraient systématiser la pensée d'E. DE GREEFF à qui nous devons le schéma de ce processus. Ensuite, nous sommes en présence d'une des acquisitions assez précises de la criminologie contemporaine (44). Enfin nous avons déjà tenté une extrapolation partielle de ces découvertes à d'autres comportements criminels dans notre communication au Congrès de Rennes.

L'intérêt du schéma construit pour le crime de sang^{et} plus particulièrement pour l'assassinat passionnel est de nous fournir un cadre d'interprétation d'événements intérieurs et d'indices extérieurs visibles. On peut ainsi, mais avec prudence, charger d'une signification criminologique des phénomènes que les citoyens, les autorités policières et administratives cotoyent quotidiennement. Il est vraisemblablement impossible de mouler ce processus dans une seule, ou même dans diverses formules juridiques, puisqu'il puise son homogénéité dans la forme que prend une maturation intérieure.

13. - Rappe lons très brièvement les 3 étapes théoriques de l'assassinat-type qui précèdent le passage à l'acte, telles qu'elles sont décrites par DE GREEFF.

L'assentiment inefficace .

L'idée de l'acte ou de l'engagement apparaît au sujet, mais il n'y joue aucun rôle, il n'y a aucun comportement extérieur visible, objectivable au sens behaviouriste, aucun indice au sens criminologique. La période est cependant sous-tendue par de nombreux éléments inconscients. A un certain moment, le sujet prend conscience de cette situation : "Un individu d'âge, de tempérament, de race, d'éducation, de moralité, d'intelligence déterminée, placé dans telle situation (souvent de sa faute) à tel endroit, dans tel milieu, subit du fait de l'existence de tel autre individu des incitations à le voir disparaître et finit par se dire "c'est dommage que cet accident ne lui soit pas arrivé " ou quelque chose d'analogue " .
C'est le mode criminel optatif.

(44) - La psychologie de l'assassinat RDP 1935 153-164; 213-235; 357-393; v. Les deux éditions de l'Introduction à la criminologie de DE GREEFF 1937, pp. 202 sv. 1946, 314 et sv. ; L'état de danger avant le crime RDP & C 1938, p. 237 sv. ; Amour et crime d'amour 1942 ; Le devenir élément de processus criminogène, la durée condition de son étude, Autour de l'Oeuvre de E. DE GREEFF p. 169 et sv. T.I; Les indices de l'état dangereux 1° Cours International de criminologie, 1952, p. 639 et sv. ; Introduction générale au Problème de l'Etat dangereux, II° Cours International de Criminologie, 1954 p. 21 et sv. La classification des délinquants en fonction de l'Etat dangereux id. p. 581 et sv. ; L'homicide trop facile , l'évolution d'un meurtrier après son crime . Rev. Internat. Police Criminelle 1962, p. 45 et sv.
v. encore : PINATEL , Les données sociologiques relatives à la prévention de l'homicide . in La Prévention des infractions contre la vie humaine et l'intégrité de la personne , Cujas 1956, T. II, p. 55 et sv.

Tout peut encore se liquider selon des mécanismes réducteurs de tension, en réalisations indirectes ; des plaisanteries, des traditions humoristiques sur les tensions entre époux, Mais surtout tout dépend de la structure morale du ou des sujets en présence.

Cette phase peut prendre une valeur dramatique plus ou moins grande selon les sujets (complexe de Karamazov)

L'assentiment formulé .

Ici on voit une partie consciente du processus se superposer à la partie inconsciente qui poursuit son travail de sappe . Le sujet n'adopte pas encore une attitude très active, mais il aborde sciemment le problème de la disparition de la victime . Il se rend compte qu'il va jouer un rôle dans cette disparition, mais tout est encore imprécis . DE GREEFF a indiqué le mouvement de marée des rationalisations, des raisonnements conscients sur les risques et les avantages de l'entreprise criminelle. C'est le mode criminel impératif.

Certains événements fortuits comme l'ivresse, ou une discussion très grave, peuvent hâter le processus et l'on peut assister à un "meurtre brusque" à éclosion apparemment soudaine . Il est évident que le diagnostic différentiel entre ce processus tronqué et le processus sans crise apparente que nous décrirons plus loin (v. n° 34) est relativement délicat à poser . D'autant plus que certains criminels orchestrent soigneusement en " réaction instantanée " un homicide qui couve depuis longtemps.

La Crise .

Il suffit de se reporter au texte même de DE GREEFF : " Le principe de la mort étant admis, il n'est plus qu'à accepter à s'abaisser personnellement à l'acte, d'en accepter la honte et le risque . Le besoin apparaît de commettre des équivalents, en même temps que le désir de s'en remettre à des pratiques magiques (pour se dérober à sa propre responsabilité) et au fatalisme (le sort en est jeté) . Le criminel se trouve dans un état moral et physique aigu . Sa sensibilité est exaspérée, son émotivité est déséquilibrée, son jugement est obsédé par son état de crise et de lutte et se trouve être momentanément délirant . L'explosion est imminente . On peut l'empêcher peut-être encore, mais certainement un rien peut la libérer ."

C'est le mode criminel indicatif.

Ici il est évident que le sujet présente de nombreux comportements qui servent de signal d'alarme . Malheureusement, ils se déroulent dans une atmosphère, dans un milieu culturel qui les ignorent . Le droit pénal connaît d'ailleurs une série d'infractions-obstacles qui visent à cueillir le sujet dans ses manifestations agressives avant l'acte : fausses accusations, menaces, coups, injures mais peut-être n'est-ce pas là le moyen le plus recommandable de désamorcer le conditionnement criminogène du pré-délinquant . Au moment où nous rédigeons ce rapport, nous avons l'occasion de voir un récidiviste de 40 ans, étranger . Il a fui son pays au moment d'une révolution. Il vient d'arriver à la maison d'arrêt quinze jours après une sortie de prison (il avait purgé deux mois de prison pour avoir conduit en état d'acoolémie dangereuse, Loi du 15 avril 1958) . Il est rentré chez sa concubine qui lui avait été plus infidèle que de coutume. Une série de discussions s'en est suivie pendant une semaine. Il y a eu au cours de l'une d'entre elles une manipulation de couteau dont la raison reste controversée.

Si cet homme est l'auteur de menaces précises, il pourra être condamné à quelques mois de prison. Ce temps peut-il suffire à un pénologue, à une administration pour renverser le cours des choses ? Alors que le processus peut s'étendre sur des années ?

Alors qu'il s'agit peut-être des derniers soubresauts d'un assentiment inefficace ? Par contre, s'il s'agit d'un quiproquo, d'une crainte injustifiée, qui n'aperçoit que la relation de cet homme et de sa concubine vont prendre une toute autre allure, que ce récidiviste l'intégrera dans son système de l'injustice subie ? (45)

14.- Ainsi trop rapidement décrit, ce processus présente deux caractéristiques essentielles : la réversibilité et la durée variable.

La réversibilité du processus est en fonction de la valeur morale du sujet. Pour franchir chacune de ces étapes un avilissement progressif doit être consenti par lui et il peut se révolter. Le hasard peut aussi jouer un rôle, notamment lorsque la pusillanimité de l'individu l'empêche de surmonter les difficultés matérielles du passage à l'acte, mais alors il reste dangereux.

L'examen de la durée du processus a surtout été fait dans le but d'établir la dangerosité post-délictuelle du criminel. Il s'agit évidemment d'un élément capital, mais on ne sait encore que fort peu de choses en cette matière.

15.- On peut se demander dans quelle mesure on peut extrapoler ces mécanismes, cliniquement observés pour l'assassinat, à toute forme de criminalité prenant l'allure d'un acte grave pour le sujet.

Les recherches de DE GREEFF nous renseignent fort peu sur cette question. Dans un mémoire datant de 1938 sur l'état de danger avant le crime, il déclare : " L'état de danger avant le crime se pose dans tous les domaines de la criminologie. Nous avons choisi comme objet de nos attentions le domaine des crimes passionnels mais nous croyons que, modalités mises à part, nos observations ont une portée générale ". Au 1^o Cours International de criminologie (1952), il dira encore : " " dans mon esprit, je vise surtout la dangerosité concernant la vie d'autrui ; mais il est évident que les indices dans ce domaine peuvent s'appliquer à d'autres domaines, en s'y adaptant plus ou moins."

D'autre part, le schéma s'applique aussi bien aux actes pathologiques lucides qu'aux crimes normaux, puisqu'il ne vise que la forme du processus. Nous disposons donc d'un cadre dans lequel viennent s'inscrire les menaces que peuvent susciter certains états mentaux pour l'ordre public. (46)

Nous examinerons le problème sous deux angles :

- a- dans quel cadre criminologique général s'inscrit cette hypothèse d'un processus gradué avec crise que DE GREEFF a si bien vérifiée pour certaines formes de crime de sang ?
 - b- existe-t-il des recherches qui permettent de formuler des hypothèses analogues pour d'autres formes de criminalité ?
-

16.- ad a) - Nous pensons que pour chacune des formes de criminalité vécue par le sujet comme un acte grave, ce schéma doit être replacé dans un cadre aux dimensions à la fois plus vastes et plus spécialisées. (47).

Partons du protocole méthodologique rédigé par MANOUVRIER (1892) pour la commission qui devait vérifier les théories atavistiques de LOMBROSO au moyen d'un groupe de référence de 100 sujets. (48).

- (45) - Le fait de laisser sortir de prison, après 8 jours et même après 2 mois, un individu qui a commis un acte punissable appartenant à un cycle criminogène, sans s'être efforcé d'opérer une réadaptation sûre au milieu, sans avoir préparé d'apaisement est également très grave (DE GREFF, Introduction, 2° édit. p. 375).
- (46) - Les facteurs psychiatriques de l'ED ont été examinés par le Prof. MICHAUX au II° Cours International v. p. 153 et sv. Démences, délires chroniques, états d'excitation, états dépressifs, troubles de l'intelligence, troubles du caractère et de l'humeur, épilepsie, encéphalite épidémique.
- (47) - PINATEL a présenté une formule de la capacité criminelle (témé- bilité) où l'on aperçoit la coexistence des observations de MANOUVRIER (1892), les étapes du processus d'ED de l'acte grave et la théorie du noyau central de la personnalité criminelle. Nous en dressons le tableau suivant :

Processus criminogène	Protocole de MANOUVRIER	Noyau central de la personnalité criminelle
I. acquiescement mitigé	opprobe social	égocentrisme éthique (HESNARD)
II. acquiescement formulé	menace de la peine	labilité émotionnelle (GRISPIGNI)
III. crise-état de danger	plans d'exécution matérielle de l'acte	agressivité
IV. passage à l'acte	odieux de l'exécution	indifférence affective

v. la criminologie p. 163.

(48) - MANOUVRIER - Questions préalables à l'étude comparative des criminels et des honnêtes gens, Arch. d'Anthrop. Crim. 1892, p. 557 et sv.

Tout criminel se distingue essentiellement du non criminel par trois caractères :

la menace pénale n'a sur lui aucun effet; l'opprobe social attaché au nom du malfaiteur; l'odieux de l'exécution matérielle de l'acte n'ont pas freiné son activité délictueuse.

C'est dans ce cadre général que s'inscrit pour le crime de sang le schéma de DE GREEFF, mais il importe d'y ajouter l'examen minutieux des mécanismes différentiels des divers crimes de sang, ainsi que DE GREEFF lui même l'a fait. Ainsi la période d'incubation du criminel passionnel présente un processus gradué où s'inscrivent la revalorisation de l'être aimé, la réduction de celui-ci, enfin une phase vraiment caractéristique de suicide-désengagement amorce la crise qui précipite le passage à l'acte.

17.- ad b)- Les travaux de CRESSEY sur les auteurs d'abus de confiance indiquent clairement le rôle de première importance que peut jouer l'étude dynamique de l'EDP dans l'élaboration d'une synthèse criminologique (49).

Ces recherches se greffent à la fois sur la description de KINBERG d'une situation dangereuse spécifique, sur la vérification empirique de la théorie d'association différentielle de SUTHERLAND et sur le schéma du processus criminogène de DE GREEFF.

En s'efforçant de décrire les rationalisations nécessaires à ceux qui, bénéficiant d'une position de confiance, la trahissent et détournent les sommes dont ils ont la garde, CRESSEY en arrive à définir des hypothèses de situations dangereuses. Il nous paraît qu'elles ont la forme de situations spécifiques de KINBERG et que les individus les vivent selon la dynamique décrite par DE GREEFF. Pour commettre l'infraction, il faut en effet que le sujet dispose des "verbalisations" (formes pensées ou explicites de rationalisation) voulues pour ajuster ses conceptions de son "moi" en tant que personne de confiance à ses conceptions de son "moi" en tant qu'escroc. Tout comme l'amant doit se légitimer dans son rôle destructeur en matière passionnelle.

La situation dangereuse fut ainsi détaillée : " Les personnes de confiance commettent des détournements lorsqu'elles se font d'elles mêmes l'image d'une personne embourbée dans un problème financier, non partageable, lorsqu'elles croient que la violation de la confiance peut seule résoudre leurs difficultés et lorsqu'elles sont capables d'appliquer à leur comportement des verbalisations qui leur permettent de soutenir la comparaison de leur comportement effectif avec celui qu'on attend d'elles. "

La dynamique des phases de la dangerosité apparaît dans cette dernière partie de l'hypothèse. On peut dire que l'assentiment est formulé lorsque la rationalisation est arrivée à maturité. L'escroc n'est plus un "voleur", mais il "emprunte" ou il traite des affaires" de nature un peu spéciale".

CRESSEY observe que si l'on demande pourquoi les délinquants ne sont pas passés à l'acte plus tôt, on s'aperçoit que certains éléments du processus étaient absents. Ainsi, il pourra affirmer que l'explication du comportement criminel étudié ne peut se concevoir qu'en termes dynamiques (a sequence of events, a process).

(49)- Ces recherches ont été accomplies en deux étapes. On consultera : D. CRESSEY, The criminal violation of financial trust, Amer. Sociol. Rev. 1950, pp. 738-745 ; D. CRESSEY, Application and verification of the differential association - Theory, J. Criminology Crim. Law & Pol. Sc. 1952-3 p. 43; v. un résumé in SUTHERLAND, Principles of Criminology, 5è édit., p. 220.

18 .- Ces données, dont nous n'avons présenté qu'un bref aperçu, nous permettent de poser les problèmes méthodologiques de la mise en évidence de la dynamique de l'EDP avec crise dans les diverses formes de comportement criminel, sans préjudice à l'examen ultérieur des techniques de diagnostic.

- 1.- Il est évident que la méthode clinique, consistant à formuler l'équation des pulsions et des inhibitions, par l'examen de tous les secteurs de la vie individuelle, reste capitale.
- 2.- Toutefois l'importance de certains aspects du comportement telles les transformations palpables du vocabulaire d'un individu permet de poser certaines hypothèses relatives au développement de ses verbalisations. Ainsi CRESSEY pense-t-il qu'une étude du vocabulaire typique utilisé par les criminels et les non-criminels pourrait révéler la présence d'un "label" verbal spécifique et appris dans des situations qui déterminent la criminalité ou la non criminalité d'une personne particulière. Rappelons que NICEFORO avait déjà affirmé qu'il serait possible de suivre le développement d'un acte criminel par l'argotisation du langage de son auteur (50).
- 3.- Parmi les techniques utilisables pour l'extrapolation de l'hypothèse de DE GREEFF à d'autres formes de comportement criminel, ce sera l'interview post-délictuel centré sur une histoire de vie complète qui sera le plus indiqué. La description de situations psychiques dangereuses ne peut plus suffire à notre propos. Une recherche pénétrante du Dr. DE WAELE qui a pu administrer le RORSCHACH à un parricide avant et après son acte indique clairement que la connaissance la plus parfaite de la personnalité du criminel potentiel est inutilisable sans la connaissance des éléments circonstanciels. (51)
- 4.- On saisit dès lors l'importance des recherches factorielles de la criminologie classique (âges, lieux, calendriers criminels, variables économiques et sociales, etc....) pour l'élaboration des hypothèses de recherche (CONSTANT). Nous pensons toutefois qu'il "faut éviter des termes trop généraux, il ne faut pas énumérer les facteurs du milieu dans un ordre quelconque, mais essayer d'en faire une typologie et de les regrouper en fonction des données acquises et des hypothèses nouvelles . (CHOMBART DE LAUWE).

(50)- v. dans ce sens - GRAVEN, L'aspect des criminels et son importance en criminologie, R.C.P.T. 1958 , n° 2 & 3 ; BENNET - Perpetuation of delinquency through language use , J.C.L. & C. 1959 , p. 34-37.

(51)- v. J.P. DE WAELE - Les deux Rorschach d'un parricide, Contribution à l'étude de l'Etat dangereux, Acta Neurol. et Psychiatr. Belgica 1957 fasc 3 & 4 , 222 à 259 et 263 à 302, v. également l'exposé de la théorie circonstancielle en criminologie du Prof. HEUYER in PINATEL , La Criminologie p. 89 - 94.

- 5.- Certains efforts pour étudier l'état dangereux ont abouti à sa localisation dans un espace social restreint. Les recherches de l'équipe de Myriam KENNEDY ont précisé le rôle du mariage et de la vie de ménage sur le développement du passage à l'acte (52). Ces études permettent en outre d'orienter le traitement vers une psychothérapie individuelle centrée sur le problème de la vie familiale, prolongée par une action sociale sur le milieu familial. La valeur prophylactique de ce traitement est évidente, là où des enfants à l'âge de la puberté se trouvent dans des foyers générateurs de conflits. DUBLINEAU a déjà observé que quand un drame survient dans un ménage d'alcooliques, il doit-être envisagé sur le plan du couple où se manifeste un transicisme réciproque (53).

C O N C L U S I O N S

- 1.- Le cadre théorique de l'EDP de l'acte grave impliquant une crise psycho-morale chez le sujet est d'une souplesse suffisante pour permettre d'y intégrer les problèmes d'activités délictueuses autres que les crimes de sang.
- 2.- Statistiquement ce processus intéresse un nombre plus petit d'infractions que celui que nous allons décrire sous le nom de processus de maturation criminelle. Toutefois les recherches d'extrapolation à d'autres formes de comportement criminel pourraient indiquer qu'il joue un rôle non négligeable.
- 3.- On ne peut parler d'ED proprement dit que lorsque ce processus se traduit en actes ou indices extérieurs, à ce moment l'intensité de la dangerosité peut, entre autres, dépendre de certaines affections mentales du sujet, mais aussi de la structure de sa personnalité morale.
- 4.- La situation pré-criminelle est toujours interpersonnelle. Elle implique plusieurs personnes, les relations entre elles, leurs actions. Adaptant un peu la pensée du Prof. P. CORNIL, nous en déduisons que l'action sociale sur une situation pré-criminelle ne doit pas nécessairement se borner à agir sur l'individu en état de dangerosité, mais "atteindre d'autres individus et porter sur des facteurs ou des règles de droit qui pourraient exercer une influence nuisible". (P. CORNIL, L'impasse de la responsabilité pénale RDP & C 1962 637 - 654).
- 5.- Des raisons juridiques mais aussi des difficultés relevant de la nature du processus étudié (secret de la vie familiale, attitudes hermétiques de certains tempéraments schizoïdes, méfiance à l'égard des autorités et même des institutions d'hygiène mentale) rendent certains auteurs sceptiques sur la possibilité de donner une définition légale de situations pré-délictuelles.
- 6.- L'enseignement de la criminologie et tout particulièrement des indices de l'EDP dans une perspective clinique, au cours des études juridiques et médicales mais aussi dans les cycles de cours d'administration publique et policière reste un des meilleurs moyens de prévention.

(52) - Delinquent acting out and family conflicts, Doc. III 4° C.I.C.

(53) - Ann. Médico-Psychol. 1944, n° 1 cité par GORPHE.

B - Les processus de maturation criminelle.

20.- Certains infléchissements successifs conduisant à une vie criminelle sans heurt psychique, sans crise morale, sont le produit d'un apprentissage psycho-social. SUTHERLAND qui en a décrit le principe distingue clairement cette cristallisation du comportement criminel de la naissance d'une conduite criminelle précédée d'une crise. On pourrait parler d'une naissance "sans douleur" au mode de vie criminel.

Nous examinerons les questions de terminologie et les cadres théoriques de ce processus de maturation criminelle, les recherches empiriques qui soutiennent son existence et les formes de criminalité auxquelles il s'applique.

21.- L'expression "maturation criminelle" soulève une série de difficultés terminologiques.

- a - L'origine biologique du terme utilisé crée une confusion puisqu'il s'agit de dénommer un phénomène de conditionnement dominé par les influences du milieu et tout particulièrement par des micro-milieus générateurs de différences (54).
- b - D'autre part, le concept de "maturation sociale" a été utilisé dans les sciences humaines et tout récemment en criminologie (55). On le considère comme l'axe principal d'une "science de l'adolescence et de la jeunesse". Certains voient en la "maturation sociale" le successeur des concepts d'adaptation, d'intégration sociale, d'insertion sociale et de socialisation jugés insuffisants ou inadéquats dans l'étude de la délinquance juvénile.
- c - Une ambiguïté plus grave résulte de l'emploi par les GLUECK de ce concept de maturation criminelle pour expliquer le phénomène inverse de celui que nous étudions : le déconditionnement criminel. Le processus lénifiant de la maturation serait le facteur principal de la resocialisation. On doit alors se poser les deux questions suivantes : Parmi les chroniques, pourquoi la maturation ne joue-t-elle pas son rôle ? Parmi les primaires, quelles sont les variables qui ont contrecarré le rôle de l'âge. Il apparaît aux GLUECK (56) que des explications psycho-génétiques différentes conviennent aux carrières qui prennent fin aux environs de 35 ans et à celles qui se poursuivent au-delà de cet âge. (57).

-
- (54) - Notons toutefois que DI TULLIO a préféré l'expression "infériorité biologique") à "immaturité" dans sa théorie de la dynamique des phénomènes criminels communs. v. Anthropologie criminelle, Payot 1950 p.
 - (55) - JENNY, La maturation sociale, Rev. fr. Sociol. 1962, III, 131-152; v. aussi Seuils d'âge et législation pénale, Cujas 1961, p. 47 et sv.
 - (56) - Unraveling, Ch. X, XI.
 - (57) - v. Juvenile delinquents grown up, p. 90, 107, 116, 265; Criminal careers in retrospect PP. 10, 125, 133, 206; Five hundred Criminal careers PP. 62, 83, 107, 124, 145, 313, 346.

Des recherches récentes de DUBLINEAU (1961) et WOLFGANG (1961) ont validé ces hypothèses pour des échantillons composés d'alcooliques français et de détenus américains.

- d - Enfin N. MORRIS (1951) et SELLIN (1958) (58) ont utilisé le concept de maturation criminelle dans un sens voisin de celui qui est le nôtre, mais pour désigner un phénomène plus précis. Il s'agit de représenter l'évolution d'un sujet dans un "pattern" progressif de criminalité. L'hypothèse est que ce pattern est fortement influencé par l'expérience criminelle du sujet. Du point de vue méthodologique, cette recherche s'appuie sur la statistique longitudinale.

Nous aurions donc évité le terme de processus de maturation criminelle, si GORPHE ne l'avait introduit en criminologie d'expression française, avec un commentaire qui dissipe toute équivoque. Après avoir exposé les travaux de DE GREEFF sur les processus avec crise, cet auteur continue "... Dans le cas de délit habituel, si fréquent chez les voleurs, on ne trouve pas ce processus, l'acte s'explique par l'effet de l'habitude. Il s'agit alors d'expliquer la formation de l'habitude délictuelle. Or pour cela, il faut généralement remonter très loin, presque dans l'enfance, si l'on peut avoir des renseignements biographiques, ce qui n'est généralement pas facile. On a coutume de trouver que l'enfant a manqué d'éducation, a été laissé errer avec des camarades, s'est livré à des rapines, n'a pas suivi l'école, a vu de mauvais exemples autour de lui, s'est intoxiqué au cinéma, est entré dans une bande de jeunes vauriens, etc... Une fois sur cette pente facile, il a continué s'il n'est pas sorti de là à temps, et, à l'adolescence, il s'est endurci. Il est évident que, plus l'habitude se répète, plus elle s'enracine, donc plus la disposition délictuelle devient forte et difficile à modifier (59).

22.- Pour rester fidèle à notre méthode, nous soulignerons que ce n'est pas tant le contenu étiologique de cette description qui nous retient que la morphologie du processus. Il s'agit clairement d'une installation de la personnalité dans une sous-culture criminelle dont les modèles d'identification antisociale ont acquis une valeur aussi authentique que les exemples édifiants que l'on propose aux enfants dans la société respectueuse des lois.

Le processus de maturation criminelle consiste donc en l'adoption par le sujet d'une attitude générale vis-à-vis de la délinquance et l'acquisition d'une technique propre dans sa façon d'opérer, comme si la délinquance s'était intégrée dans sa personnalité sans qu'aucune crise ne l'ébranle. (SUTHERLAND, GORPHE) (enculturation criminelle). Un sujet est dit en état de maturation criminelle, lorsque sa façon d'organiser son existence, d'élaborer des plans pour le futur, de supporter les inconvénients judiciaires de son mode de vie, s'intègrent dans une philosophie et dans une aptitude technique l'orientant vers la délinquance quotidienne. ./.

(58) - MORRIS, The Habitual offender, 1951 - SELLIN, Recidivism and maturation, N.P. P.A. Journ. Juillet 1958 241-250.

(59) - GORPHE - La psychologie appliquée à la Justice, in H. PIERON et al., Traité de psychologie appliquée, T.III P.U.F. 1960 pp. 1655 et sv.

On trouvera également le concept de maturation criminelle chez M. PINATEL. Il l'utilise dans une classification pronostique des processus d'habitude de la délinquance juvénile. Dans ces processus, la maturation criminelle peut être plus ou moins accentuée. On peut l'observer en coexistence avec l'éveillabilité morale, avec une fragilité morale, ou à un stade avancé.

(Les rapports de la délinquance juvénile et du récidivisme des adultes, Rev.Sc.C.1955,2, spécialement pp. 353-354).

./ DE GREEFF a parlé d'une "accentuation progressive de l'hostilité du sujet envers la société et d'une dévalorisation progressive des valeurs humaines" (60).

23.- Les travaux de SHAW sur l'histoire naturelle d'une carrière criminelle (1931) ont montré des séquences de l'histoire de vie de jeunes adultes dont la criminalité passe progressivement du banal au sérieux, de l'occasionnel au fréquent, de la bande inorganisée à la hiérarchie criminelle bien structurée. (61). Ultérieurement SHAW étudiera l'évolution parallèle de cinq frères dans leurs carrières criminelles (62). Chacun commença à délinquer dans l'enfance et poursuivit son activité délictueuse pendant une période variant de 12 à 20 ans, malgré des tentatives de traitement et de resocialisation. SHAW décrit les processus de développement des carrières criminelles. La délinquance spécifique de chacun d'eux est un mode de vie annoncé par l'interaction de leurs personnalités entre elles et de ces personnalités avec des situations mésologiques. Les examens médicaux et psychiatriques ne révèlent aucun indice susceptible d'orienter vers un processus différent. Ce schéma est soutenu par le très haut taux de participation criminelle des premiers délits. Progressivement, l'activité délictueuse implique la mise en oeuvre d'aptitudes, de techniques et d'attitudes acquises par l'apprentissage.

Du point de vue typologique, il ne faut pas confondre ce processus avec celui que subit le "délinquant de croissance" (Entwicklungsverbrecher) dont les difficultés d'adaptation sociale sont contemporaines au développement bio-social. Pour ce genre de délinquant, un pronostic très favorable est généralement autorisé (SEELIG, GORPHE).

24.- Le "déterminisme des formes" qui régit le développement des processus d'E.D.P. et la nécessité dans laquelle nous nous trouvons de rendre préhensibles certains segments de ces processus conduisent à un problème méthodologique important : la création d'aires de recherche non causales en criminologie. Nous avons considéré dans un autre travail, cette tendance à orienter la recherche criminologique vers l'étude des séquences de comportement par lesquelles une personne devient délinquante et s'engage dans une carrière criminelle (RECKLESS, 1940). Nous constatons alors que ces perspectives de recherche nous ramenaient à un problème bien connu de la criminologie européenne : l'étude du développement, de la cristallisation et de la spécificité de l'E.D. C'est par une autre voie qu'aujourd'hui nous sommes conduit à examiner les travaux portant sur la carrière criminelle. Notons à la suite du Prof. DUYCKAERTS que "c'est l'observation des fréquences et non des causes qui intéresse la science. Celle-ci cherche à déceler les habitudes du monde physique et social, en comprenant ce terme habitude dans un sens à la fois étymologique et courant..." (65)

(60) - Introduction 2^e édit. p. 294).

(61) - CLOWARD & OHLIN, *Delinquency & opportunity*, 1960, ont indiqué les divers modes de rattachement de la bande juvénile au milieu criminel.

(62) - SHAW, MAC KAY & MC DONALD, *Brothers in crime*, édit. 1952.

(63) - On trouvera une description clinique de ce type sous le nom de "pseudosocial" dans l'article cité au n^o 10 de JENKINS & HEWITT.

(64) - v. G. HOUCHON, *Le traitement des données quantitatives en méthodologie criminologique*, R.D.P. & C. Fév. 1962.

(65) - La notion du normal en psychologie clinique, Paris, Vrin, 1958, p. 145.

Nous avons donc la satisfaction d'observer que bien que notre travail en matière d'E.D.P. soit commandé par des impératifs de recherche appliquée, nous nous situons dans une perspective qui n'est pas éloignée d'une pure conception scientifique. Le même auteur ajoute que "la science n'a que faire de l'existence de lois ontologiques ou d'un monde dominé par la causalité." (66) Il ne faudrait toutefois pas confondre une attitude critique à l'égard de la théorie des causes en criminologie, ou la nécessité dans laquelle nous sommes de nous borner à indiquer les segments d'E.D.P. susceptibles d'être "révélés" avec la "criminologie fondée sur les attitudes" proposée par le Prof. MANUEL LOPEZ-REY, qui préconise l'abandon de la criminologie étiologique (67).

25.- Nous examinerons rapidement les cadres théoriques et les recherches empiriques les plus récentes susceptibles de jeter quelque lumière sur les aspects formels de la maturation criminelle.

Les travaux dont la structure théorique est la plus avancée gravitent autour de la "containment theory" de W.C. RECKLESS. En 1940, il attirait l'attention sur l'intérêt d'utiliser de nombreuses histoires de vie afin d'obtenir la description des processus par lesquels les sujets atteignent la maturation criminelle. Il n'hésitait pas à déclarer ces recherches plus importantes que les analyses étiologiques, si elles permettaient de dégager des "types de cheminements vers la délinquance". On pourrait ainsi mettre sur pied un dispositif réduit (modicum) de prophylaxie criminelle.

En 1950, (68) RECKLESS s'efforce de dégager une systématisation de la carrière criminelle. Il limitera toutefois considérablement la portée du concept en lui assignant une valeur sémantique très proche de sa valeur courante. Il n'est alors plus possible d'utiliser cette approche que pour les criminels professionnels.

Enfin, récemment, dans des publications successives, le Prof. d'OHIO vient de proposer une théorie non-causale du comportement criminel (69). Dans cette théorie, on cherche à élaborer des hypothèses très spécifiques sur les composantes qui commandent le comportement, en partant de données empiriques sur les facteurs immunisant contre la criminalité.

(66)- Les questions épistémologiques soulevées par ce passage ont été traitées par PELAEZ, v. *Introduzione alla Criminologia*, pp. 99-106).

(67)- v. M. LOPEZ - REY, *New criminological approaches to the prevention of crime and the treatment of offenders*, Bull, Soc. Int. Crim. 1960 2^o sem. 349-366.

(68)- *The crime Problem*, Appleton, p. 101 et sv.

(69)- Bibliographie : *The crime Problem*, édit. 1961 ch. 18, communication en Déc. 1960 à l'American Society of Criminology, v. *Federal Probation*, Mars 1961 p. 81; "Haltheorie" *Monatschrift f. Kriminologie*, Juin 1961; "A new theory of delinquency and crime" *Fed. Prob.* Déc. 1961; "Anon-causal explanation : containment theory", *Excerpta criminologica*, 1962, 2 p. 131-134.

La retenue inhibition interne s'élabore à partir des composantes du "moi" : self-contrôle, self-concept, force de l'ego, superego bien développé, haute tolérance à la frustration, haute résistance à la diversion, sens de la responsabilité, orientation des buts, aptitude à trouver des satisfactions substitutives, des rationalisations réductrices de tensions, etc...

La retenue-inhibition externe est le "tampon - structurel" du monde social immédiat du sujet qui est capable de le contenir dans certaines limites : la présentation au sujet d'une base morale cohérente, le renforcement institutionnel de ses normes, de ses buts et de ses attentes, l'existence d'un ensemble raisonnable d'attentes, une supervision et une discipline sociales efficaces, l'existence de possibilités d'activités, d'identifications et d'appartenances.

RECKLESS émet l'hypothèse qu'une formule individuelle d'adaptabilité doit permettre d'évaluer, pour chaque cas, l'état des immunisateurs internes et externes, au moyen de méthodes qui valent, au moins, celles que l'on utilise dans l'évaluation des risques que présentent les contractants d'une assurance-vie. Nous quitterons ici cet auteur, puisqu'il nous conduit au seuil du diagnostic.

26.- Parmi les données empiriques, nous analyserons rapidement les principaux résultats de quelques recherches portant sur les carrières criminelles (70) Il est certain que les travaux des GLUECK, de FREY et de MANNHEIM & WILKINS apportent de nombreux matériaux à cette étude, mais ils traitent un grand nombre de problèmes différents et ce, sur des échantillons qui risquent de nous écarter quelque peu de nos préoccupations.

Les formes du récidivisme telles qu'elles ont été synthétisées par RECKLESS et par ANDERSEN dans leurs rapports au III^e Congrès International de criminologie (Londres 1955) n'ont pas été abordées de sorte à ce qu'y soit intégré notre problème d'un mode de vie où l'acte criminel est naturel, sans ébranlement des valeurs acceptées par le sujet.

Il manque une perspective qui décrirait le passage à l'acte pour le ou les premiers délits (âge, conditions d'exécution, gravité de l'acte, suite des comportements criminels) et qui poursuivrait cette étude longitudinale pendant toute une carrière criminelle. Cette méthode a été préconisée par VIENNE (1953) qui considère que "L'état dangereux représentant la caractéristique d'une personnalité dont l'adaptation aux circonstances a tendance à se réaliser par des voies criminelles; il doit être étudié non seulement sous l'aspect statique mais aussi sur le plan dynamique".

(70) - Quelques études allemandes et autrichiennes déjà anciennes doivent être mentionnées car elles restent parfois inégalées : FOLTIN E. Die Chronisch erhöht Gefährlichen, Vienne 1927, SCHURIG, Lebensläufe vielfach rückfälliger Verbrecher, Krim. Abh. 1930 n° X; SCHNELLE, Anlage und Umwelt bei 500 Rückfallverbrecher, Krim. Abh. 1935, n° XXII; WEND, Untersuchungen an Straflisten rückfälligen Verbrechen, Krim. abh 1936 XXIII ; LOTZ, DeGefährliche Gewohnheitsverbrecher , Krim. Abh. 1939 n° XXXI ; MOELLER, Die Entwicklung und Lebensverhältnisse von 135 Gewohnheitsverbrecher, Krim. Abh. 1939.

Cet E.D. devrait donc être décrit depuis sa première manifestation jusqu'au moment où il détermine chez un sujet une habitude criminelle. VIENNE préconise la représentation de courbes de l'E.D.

On peut penser que la thèse de "frustration-désengagement" de LAGACHE (1950) peut servir de canevas général aux événements de la personnalité qui jalonnent ces courbes. Dans une première phase le sujet, qui vient de subir une frustration, se retire d'un secteur de la réalité et nie les valeurs parentales. Dans une seconde phase, il y a agression du sujet contre la réalité (restitution) et le sujet agit au dehors sa frustration en s'identifiant à des modèles criminels. (71).

Le Dr. GALY après un examen typologique et statistique de récidivistes demande la description de processus de criminalisation par l'examen de biographies de délinquants et conclut à l'utilité de la description des circonstances du premier délit (72).

Nous disposons à cet égard de connaissances précises extrêmement réduites. Dans une ligne de recherche médico-légale ABELY (1929) (73) et ensuite STRANSKY (1951) ont étudié le "délit initial". (74) Ici le premier délit ne constitue pas le départ d'une carrière criminelle, mais le premier symptôme d'une maladie mentale, ces phénomènes ont été observés dans l'évolution de la démence précoce, mais on peut aussi les rencontrer dans la psychose maniaque dépressive. La plupart des cas se rattachent cependant à des détériorations dues à l'âge, telle la criminalité sexuelle des artérioscléreux.

Du point de vue criminologique, GRASSBERGER (1946) (75) considère que la probabilité de la présence d'un penchant criminel ancré est d'autant plus grande que l'intervalle de récidivité est plus court. La durée de l'intervalle de récidive ne paraît pas influencée par le nombre des antécédents judiciaires. On peut donc utiliser la moyenne des intervalles pour contrôler l'intervalle propre au sujet.

-
- (71) - L'hypothèse de la frustration - agression, avait déjà été exploitée par DOLLARD & al en 1939 dans une forme assez différente. La criminalité devenait une fonction du niveau de frustration et de l'intensité de l'expectative du châtimeut. Si ces deux variables étaient faibles ou élevées simultanément, il n'y avait pas comportement criminel. Par contre, si le niveau de frustration s'élève pendant que l'expectative du châtimeut s'abaisse, le risque de criminalité devient plus grand. Cette théorie était bâtie en intégrant au niveau du comportement individuel les données sur le phénomène de masse (notamment les travaux de BONGER), en des analyses assez fines v. FRUSTRATION & AGGRESSION, Yale University Press, pp. 110-192).
- (72) - GALY, Les formes du récidivisme et leur évolution, Rev. pén. et pénit. 1957 p. 746 sv.
- (73) - Démence précoce à évolution rapide. Impulsion homicide : premiers symptômes, Ann. Médico-Psychol. 87,2,345-357).
- (74) - Excerpta criminologica 1961, n° 684 et Documents du 5° Congrès de l'Acad. Internat. Med. Leg. Vienne 1961.
- (75) - Die Lösung Kriminal politischer Probleme durch die mecanische Statistik, Vienne 1946.

Procédant à un examen de la carrière criminelle de cambrioleurs, de voleurs, de fraudeurs et d'auteurs d'actes de violence contre la personne, l'auteur souligne l'importance de l'âge de la première culpabilité, de l'âge où a été commis pour la première fois le délit déterminant le type du criminel, l'âge de perpétration moyenne de ce délit, de l'âge de la culpabilité moyenne. Un examen comparatif de ces quatre âges indique si le crime examiné est de ceux pour lesquels le penchant demeure à peu près constant pendant toute la vie, si le délit est le point de départ pour d'autres tendances criminelles, s'il s'agit d'un crime passager, ou si le crime constitue le but d'une évolution criminelle.

Dans les recherches par type de délits, notons que les débuts de la carrière ont été étudiés par Mr. DAVIDOVITCH sur une population d'escrocs et d'émetteurs de chèques sans provision (76).

B. CORMIER a communiqué au IV^o C.I.C. une typologie de délinquants d'après l'âge des premières infractions qui présente une grande valeur descriptive mais qui est aussi d'utilité pour le diagnostic et le pronostic. (77).

- 1.- Le délinquant primaire, qui s'engage sérieusement dans la délinquance pendant la période de latence, qui continue pendant la puberté et devient un délinquant d'habitude durant l'âge adulte.
- 2.- Le délinquant secondaire, qui s'engage sérieusement dans la délinquance durant la puberté, et devient un criminel d'habitude durant l'âge adulte.
- 3.- Le délinquant sur le tard, qui s'est engagé dans un ou plusieurs actes criminels durant l'âge adulte sans passer délinquant sérieux pendant les périodes de latence ou de puberté.

Si ces derniers sont répartis d'après des stades d'âge de 20-29, 30-39, 40-49, 50 et plus, on aperçoit un continuum allant des plus jeunes aux plus vieux où les uns présentent des attitudes anti-sociales très prononcées (maturation) et les autres des problèmes personnels très importants (crise).

Sur le plan du pronostic, nous disposons des travaux récents de HELLMER et d'E.T. GLUECK. Le premier (78) considère, à la suite d'un examen approfondi de la criminalité des délinquants d'habitude en Allemagne de 1934 à 1945 que le premier délit présente une grande valeur prédictive dans les cas de vols graves, escroqueries et délits sexuels. Les GLUECK poursuivent des recherches qui visent à identifier dès le premier âge scolaire les probabilités de carrière délinquantes, ainsi qu'à isoler parmi les populations d'enfants, qui ont déjà manifesté des tendances anti-sociales graves, les vrais délinquants. Les derniers travaux les ont conduits à des définitions plus précises des variables de leur Table Sociale.

(76) - DAVIDOVITCH - L'année Sociologique, 1957 v. srth. p. 45 et sv. Tables 19,20,21 et graphique 2.

(77) - CORMIER et al. The Late comer to crime, Documents 4^o C.I.C. III

(78) - HELLMER - Der Gewohnheitsverbrecher und die Sicherungsverwahrung, 1935-1954, Krim. Forsch. Bd. Duncker & Humboldt, Berlin 1962 v.p. 117.

28.- Mais nous disposons de deux tentatives de description plus systématique du processus de maturation criminelle dans ses premières étapes. TANNENBAUM (1938) et CLOWARD & OHLIN (1960) ont tenté de dresser un cadre psycho-social dans lequel nous pourrions objectiver certaines séquences marquantes d'évolution. Leur analyse part toutefois d'un phénomène particulier : la délinquance juvénile associationnelle qui se confirme chez certains sujets par un passage au multirécidivisme adulte (le processus est appelé par ces auteurs processus d' "aliénation").

On observe au départ un problème d'adaptation du jeune sujet à une série d'échecs sociaux plus ou moins intenses (dans les domaines affectif, scolaire, professionnel, économique etc.). On reconnaît alors deux attitudes possibles. Ou bien le sujet s'en prend à lui-même et se considère comme la source de ses déboires, c'est la solution généralement encouragée par la morale sociale actuelle. Elle met alors le sujet aux prises avec un problème individuel : il doit intérioriser une image de lui-même qui tient compte de son échec, ceci développe en lui un sens morbide de la culpabilité. Ou bien le sujet s'en prend à la société et on aboutit au "sentiment d'injustice subie" si classique en criminologie (79).

C'est à cette seconde réponse que nous allons nous intéresser. "Le jeune qui vit un sentiment d'injustice subie commet généralement ses premiers actes de délinquance dans un climat d'incertitude et dans la crainte de la désapprobation... Les premiers actes sont généralement des expressions impulsives et mineures de son ressentiment contre l'injustice apparente de l'ordre social établi " (ce texte n'est pas de DE GREEFF mais de CLOWARD & OHLIN, élèves de SUTHERLAND et de MERTON !). La société répond à cette attitude par des procédures stéréotypées, axées sur certaines définitions et le sujet est introduit dans un cycle infernal : échecs - sentiment d'injustice - répression - aliénation. Le processus de maturation criminelle peut alors s'accélérer. La nécessité de trouver un support social et d'autres facteurs analysés dans de nombreuses études contemporaines le pressent vers la bande formant un microcosme plus ou moins solide, mais cimentant les valeurs antisociales (80).

Si nous voulons maintenant examiner la morphologie des courbes de carrières criminelles, nous passerons en revue les résultats de deux études encore relativement peu connues dans les pays de langue française.

FRUM aux USA (1958) (81) a étudié 319 histoires de vie de récidivistes dont 46 % au moins avaient délinqué avant l'âge de 18 ans. Ces derniers, formant un total de 148 cas, ont été étudiés au point de vue de leur passé criminologique.

- (79) - On se reportera également à la dichotomie : délinquance équivalent de névrose - délinquance équivalent de psychose, in MAILLOUX, O.P. La personnalité du délinquant anormal et la recherche contemporaine, Rapport général, 4° C.I.C. Doc. III p. 13.
- (80) - v. les travaux de synthèse de CECCALDI : Les Phénomènes des Bandes, Rev. pén. et pénit. Avril-Juin 1962 et de BORDUA, Délinquant subcultures, Annals of Amer. Acad. of Polit. & Soc. Sc. Novembre 1961.
- (81) - FRUM - Adult criminal offenses trends following juvenile delinquency. Journ. Crim. Law & Criminol. 1958, p. 19-49.

On a observé leur passage d'un état criminel à l'autre selon une technique utilisée antérieurement pour étudier la mobilité professionnelle horizontale (FORM & MILLER, 1949). Dans ces profils, FRUM pointe les stages pénitentiaires, les arrestations, les condamnations, la libération conditionnelle, les ruptures des conditions de ces libérations. Le passage d'un sujet d'une forme de criminalité est marqué le long de l'axe des ordonnées, tandis que l'histoire de vie se déroule le long de la ligne des abscisses, par segments de 10 ans. L'auteur s'est attaché à dégager certaines séquences dans la criminalité des sujets (ex. du vagabondage juvénile à la criminalité grave contre les biens en passant par le larcin; du vagabondage - ivresse à la criminalité grave contre les biens; de la petite criminalité contre les biens à la grande suivie de régression vers la criminalité de petite envergure, etc...) 1/3 des cas seulement n'implique aucun comportement criminel homotrope (récidive générique) après la délinquance juvénile. (Il s'agit de cas de vagabondage - ivresse à la criminalité grave sans spécialisation, de vols de voiture à la délinquance générale et de vols qualifiés à la criminalité générale.

Au point de vue de la fréquence des événements judiciaires, (infractions, arrestations, condamnations....) on constate (82) que la période de 18 à 25 ans est extrêmement chargée. Leur nombre dépasse celui des périodes ultérieures pour presque tous les types de carrières criminelles. Il y a à cet âge une très grande concentration d'événements judiciaires.

Quant à la cristallisation d'une forme de criminalité, on observe une cassure très nette au fur et à mesure que l'on se rapproche de l'âge de 18 ans. D'autre part, on constate une certaine stéréotypie dans les modes de criminalité une fois une forme de criminalité adoptée. D'une façon plus générale, on note une tendance assez marquée vers une telle forme de la criminalité. Enfin, sauf dans 4 cas de vols qualifiés constants et de 7 cas de régression vers la petite criminalité, on peut noter que les formes de la délinquance ne font que s'aggraver.

L'autre recherche nous vient du Japon, YOSHIMASU (1961) (83) a étudié chez un groupe de récidivistes, l'âge du premier délit, la fréquence des crimes, les intervalles entre eux, et la direction de la carrière criminelle (homotrope, monotrope, amphytrope et polytrope). L'hypothèse est que certaines carrières criminelles procèdent d'une méconduite dans l'enfance, mais ici on recherche la tendance instinctuelle qui peut avoir été troublée. Les courbes représentent l' évolution de la "tension criminelle".

(82) - Les observations suivantes sont personnelles et résultent de l'examen des profils présentés par FRUM).

(83) - Excerpta criminologica 1961 pp. 57-59

30.- Après avoir décrit l'allure générale du processus d'E.D.P. sans crise et avoir rappelé les points sensibles des recherches contemporaines en cette matière, interrogeons-nous sur quelques unes de ses formes et demandons-nous à quels genres de crime il est susceptible d'aboutir.

Les formes du processus. Les travaux de VIENNE (84) permettent de penser que le cheminement vers la chronicité par la maturation criminelle ne s'accomplit pas selon un schème homogène. La psychologie des sujets forme déjà un départ en deux catégories. L'observation systématique des relégués conduit par exemple à la sub-division de ceux-ci en délinquants actifs et délinquants passifs. (Cette classification joue déjà un rôle pratique dans le traitement, dans les systèmes pénitentiaires français et belge sous le nom antisociaux et asociaux).

Délinquants actifs.

Ils sont moins nombreux que les éléments passifs (1/3 des sujets observés par VIENNE). Le délinquant est d'intelligence normale, dépourvu d'affectivité, mais très volontaire. Il manifeste un fond d'agressivité, très net qu'il dissimule en milieu pénitentiaire. Calculateur et paresseux, il est très porté aux plaisirs des sens. VIENNE résume sa philosophie : femmes, voitures, alcool, jeu. Le type idéal est "le souteneur et proxénète, à l'affût de toute opération fructueuse, éventuellement escroc et cambrioleur. Il peut devenir meurtrier..." La motivation suit le principe du plaisir et les aptitudes du sujet : pour se procurer les ressources que ne peut lui fournir une activité réduite, pour satisfaire des besoins qui excèdent ses moyens, il commet toutes sortes d'infractions.

Délinquants passifs :

Ils représentent 2/3 des relégués. L'associal se distingue de l'antisocial par l'absence totale des facultés volontaires. Il s'abandonne à n'importe quelles sollicitations. Imprévoyant, il se montre aussi très instable au travail. En vieillissant et en subissant de nombreuses interventions policières et judiciaires, il présente une sensation toujours accrue d'être étranger au corps social. Il a également de grands besoins financiers et de fortes pulsions à satisfaire. Le schème de son activité criminelle sera différent de celui de l'antisocial : c'est son instabilité qui le rend incapable de satisfaire normalement ses besoins et dès lors il en arrive une délinquance d'ailleurs totalement inorganisée. Le type idéal est ici "l'ouvrier agricole, instable et buveur qui erre de placement en placement, ivrogne, chapardeur, parfois exhibitionniste ou auteur de délits sexuels sur des enfants ou des filles faibles d'esprit."

On trouve toutefois une base identifiable commune à ces deux classes de chroniques : une source sociale repérable, et un climat psychologique qu'il est possible de mettre en évidence : "une vie anormale dans la famille d'origine, un malmenage affectif dans l'enfance" a engendré chez le sujet une frustration.

(84) - R.S.C. 1957 n° 1, R.D.P. & C, 1961 Déc.

31.- Les formes de la délinquance.- Il est évident que toute la criminalité contre les biens peut être intéressée par le processus que nous avons décrit; qu'en est-il de la délinquance sexuelle et de la violence contre les personnes ?

Délinquance sexuelle - VIENNE a signalé la délinquance sexuelle de l'asocial. Plus récemment deux contributions à la criminogénèse de la délinquance sexuelle la rapprochent des conditions de l'existence d'un processus de maturation criminelle. FONTANESI & ZILLI (1960) ont examiné six cas d'auteurs de viol avec violence (85). Une partie de l'étude clinique fut réservée aux hormones sexuelles (méthode de LANDAU). Une étude psycho-sociale a permis d'obtenir une vue totale de la personnalité. Les auteurs ont pu conclure à l'absence d'anomalies morphologiques ou fonctionnelles des organes sexuels, La constitution hormonale s'est révélée d'un rôle secondaire. "La force de la pulsion individuelle n'est pas déterminée exclusivement par les glandes endocrines" (TAPPAN). Par contre l'histoire de la famille, le niveau économique-social, l'immaturité psycho-sexuelle et affective et des altérations spécifiques à l'EEG sont constants.

SZABO (1960) s'attachant plus particulièrement à la délinquance sexuelle des adolescents, avait observé pour les filles, que la commission de certains délits sexuels était parfois le seul moyen de se valoriser dans leur milieu. D'autre part, ces jeunes filles, petites débiles, cherchent dans la promiscuité sexuelle une compensation affective. Examinant la période critique de la socialisation de l'adolescent, SZABO constate qu'il peut s'orienter vers des milieux normaux ou bien s'affilier à une bande vivant en marge de la société, dans un état conflictuel permanent avec elle. Il y a alors des identifications avec des chenapans plutôt qu'avec des figures positives (scouts, membres de mouvements professionnels, etc...). (86) - (87).

Reprenant une partie des hypothèses de SZABO, nous avons été frappés par le fait que la conduite sexuelle des jeunes délinquantes de moeurs est largement supérieure à celle des garçons. Elle est constituée par des comportements sexuels normaux, par opposition aux comportements marginaux des adultes (exhibitionnisme, grand et petit sadisme, sado-masochisme, pédophilie, etc...) et à l'homophilie des garçons.

Une recherche est en cours à l'Ecole de criminologie de l'Université de Liège, qui porte sur la délinquance des jeunes filles envoyées par les Juges des enfants à l'Etablissement de Saint-Servais-lez-Namur. L'hypothèse de travail est que le concept de précocité pourrait expliquer le comportement sexuel délictueux des jeunes filles

(85)- v. les 17 - Chetostéroïdes urinaires dans un groupe de délinquants auteurs de viol avec violence, rapport au 4^o C.I.C.

(86)- SZABO- Contribution à l'étude de la délinquance sociale, Montréal 1960.

(87)- COLIN et BOURJADE - Ann. Med. Leg. 1961, 59-62, ont distingué parmi les auteurs d'attentats aux moeurs dans les bandes d'adolescents "un type sociopathe de blouson noir à peine dévoyé qui initie sa conduite sexuelle sur un mode ludique, sans résonance affective, avec un minimum de participation érotique et sans intégration au plan des valeurs."

Les travaux en cours visent à mettre en évidence les aspects biologiques et sociologiques de cette précocité. Un groupe contrôle assez réduit de jeunes voleuses non sexuelles a pu être constitué. Les examens psychologiques comprennent l'emploi du C.A.T., des labyrinthes DE PORTEUS, et du RORSCHACH pour l'examen de la personnalité affective et des tests de niveau intellectuel. Un interview non standardisé adapté à chaque cas est prévu, après une analyse minutieuse des dossiers judiciaires et pénitentiaires. La précocité serait ici le moteur d'un passage à l'acte sexuel interdit, sans crise, avec chez le sujet une adhésion à des valeurs profondément différentes de celles de milieux plus socialisés.

32.- Enfin certains délits de violence semblent bien pouvoir être amenés par un processus de maturation criminelle. L'intérêt traditionnellement porté aux crimes passionnels ou aux réactions violentes attachées à des processus psychopathologiques a détourné quelque peu l'attention de cette hypothèse pour certains crimes de sang.

Le rapport de la Commission Royale pour la peine de mort en Angleterre (1949-1953) souligne que le meurtre est fréquemment le dernier d'une série d'actes violents. Ceci est une indication susceptible de convenir également au premier processus décrit, les coups et blessures, les bagarres provoquées peuvent appartenir à la seconde étape du processus de l'acte grave ou au début de la crise. On peut aussi considérer ces renseignements comme l'indication de séquences violentes habituelles chez des individus qui considèrent ce mode de réagir comme normal et courant.

WOLFGANG dans son travail sur les patterns d'homicide à Philadelphie (1958) a émis quelques hypothèses plausibles en cette matière (88). Toutefois, comme son étude est un examen des données sur le phénomène de masse, on ne peut rester qu'à ce seul niveau d'interprétation et des études longitudinales individuelles devraient valider ces hypothèses. Il faut d'abord constater que contrairement aux généralisations de l'école italienne (et notamment FERRI) les criminels homicides présentent un assez haut pourcentage de criminalité antérieure. Dans le matériel de WOLFGANG, 68,0 % des hommes et 47,7 % des femmes avaient déjà été arrêtées par la police pour d'autres faits. Que ces actes de violence se déroulent entre personnes et dans un milieu où la violence et la délinquance est fréquente ne fait aucun doute, si l'on sait que parmi les victimes 53,9 % des hommes et 25,2 % des femmes avaient également fait l'objet d'interventions policières antérieures au drame (89). Il semble que l'on se trouve devant une sous-culture de la violence, où le recours au combat physique, comme étalon de l'audace et du courage, est une expectative sociale. En présence de certains stimuli, le milieu accepte la violence comme un mode de réaction normal et transmis (90). L'auteur émet l'hypothèse que l'individu peut contracter une habitude à réagir violemment à certains stimuli et s'installer progressivement dans cette habitude chaque fois que réapparaissent certains excitants spécifiques (91).

(88)- WOLFGANG, Patterns in Criminal Homicide, Univ. Pensylvania, 1958.

v. aussi P. BOHANNAN (édit.) African homicide et suicide, Princeton, 1960.

(89)- op. cit. p. 175.

(90)- pp. 188 et 325.

(91)- p. 177.

Ainsi il existerait des situations dangereuses diffuses, où l'alcool jouerait un rôle crimino-incitant et où il servirait moins à lever des inhibitions qu'à créer des situations confuses, où le sujet jouerait le rôle de la violence que l'on attend de lui. (91 bis).

C O N C L U S I O N S.

1.- Le cadre de référence théorique du processus de maturation criminelle est suffisamment élaboré. Le processus n'est toutefois pas schématisé avec la précision atteinte pour le processus avec crise où même pour le processus sans crise apparente que nous allons décrire. La criminologie européenne a surtout mis en évidence le retrait du sujet du milieu social ordinaire. La criminologie américaine a indiqué ses modes de rattachement à une sous-culture.

2.- On n'a pas indiqué à suffisance quelles sont les formes de criminalité susceptibles d'être amenées par ce type de processus.

3.- Des recherches devraient nous renseigner sur le dynamique du premier délit, sur les relations de celui-ci avec les premières séquences criminelles et sur les liaisons entre ces phénomènes et le développement d'une carrière criminelle ultérieure.

4.- Du point de vue statistique, on peut déjà observer, malgré l'état fort imparfait de nos connaissances qu'un pourcentage assez élevé de la criminalité connue peut relever ce type de processus. Notons en effet qu'il convient parfaitement au vol, dont les chiffres sont les plus élevés de la statistique criminelle, et à la récidive du vol qui est aussi la récidive spécifique la plus élevée.

5.- Dans notre recherche des signes extérieurs d'E.D.P., on peut noter trois types de renseignements que des études plus approfondies, s'attachant davantage à la recherche des indices qu'à la recherche étiologique, pourraient révéler avec suffisamment de matérialité.

- a - les résultats (désormais classiques) de phénomènes isolés associés à la délinquance : alcool, traumatismes psychologiques conditionnés par des situations familiales, conditions de l'habitat, etc...)
- b - des syndromes sociopathiques, ces séquences relèvent cependant souvent de l'observation post-délictuelle.
- c - des situations dangereuses dont on pourrait objectiver les composantes de sorte à agir sur elles par voie d'autorité ou par voie d'intervention compréhensive : milieux fortement structurés au point de vue sociologique où les valeurs criminelles sont reçues et transmises, milieux de socialisation de substitution (bandes, gangs, bars, coins de rue...).

6.- Si les recherches sur le premier délit atteignent une précision suffisante, des symptômes, autorisant une intervention, pourraient former une quatrième catégorie de renseignements. Ainsi dans le domaine de la fugue du mineur et de la mineure, les connaissances nous paraissent suffisantes pour diriger une intervention - traitement

(91 bis) - Un rôle est une façon de se conduire socialement, qui apparaît convenable à un individu placé dans une certaine situation, en fonction des démarches et des attentes des membres du groupe (S. SARGENT, 1951).

7.- Au point de vue du pronostic, les techniques prédictives actuaires (BURGESS, GLUECK, FREY, SCHIEDT, MEYWERK, SCHWAABE, MANNHEIM, OHLIN, REISS) trouvent ici leur terrain d'élection. Un plus grand nombre de récidivistes a fourni un matériel suffisant pour permettre de nombreuses tentatives de prognose criminologique.

8.- Quant au dialogue avec le juriste, il est déjà largement amorcé dans deux secteurs expérimentaux du droit pénal : le droit des mineurs et le droit des multirécidivistes.

Pour les mineurs, ce droit est devenu un domaine de spécialisation que nous ne pouvons prétendre aborder. On peut tout au plus insister sur l'intérêt des traitements ambulatoires, lorsqu'on constate que l'isolement du milieu social normal, le groupement artificiel d'inadaptés sociaux, les brimades psychologiques inévitables engendrées par la vie de groupe risquent de précipiter le processus de maturation criminelle.

Pour les multirécidivistes, on peut espérer que le droit pénal oriente davantage ses préoccupations vers les premiers symptômes du passage à la chronicité que vers la confirmation de cet état (un droit de l'intervention se substituant progressivement à un droit de l'élimination). On peut penser que l'intérêt intense porté aux jeunes adultes délinquants constitue un moyen d'aboutir à ce but.

C - Les processus sans crise apparente.

34.- Un troisième type de processus criminogène peut être dégagé. Il groupe certaines formes extrêmement rapides de passage à l'acte. Il ne s'agit pas d'une catégorie très homogène de comportements criminels et il n'est légitime de les grouper qu'en se référant à la règle du déterminisme des formes qui régit le stade descriptif de l'étude de l'EDP. La caractéristique essentielle de ce processus est l'absence de crise visible. Il est bien connu que certains crimes violents s'accomplissent complètement en dehors des deux processus que nous avons décrits précédemment (92). Il en est ainsi des actes des criminels à réactivité primitive de SEELIG dont les affects se déchargent en activité motrice violente et généralement inattendue par le sujet lui-même.

Sur le plan typologique, nous avons affaire à un type criminologique qui s'apparente la plupart du temps à des types psychiatriquement définis, qu'un criminologue-psychiatre décrirait certainement mieux que nous. Nous ne pouvons que nous référer à des descriptions assez livresques et puiser dans l'abondante littérature de la question les exemples qui nous paraissent les plus significatifs. L'existence de ce processus "étouffé" pose toutefois au criminologue-généraliste une série de problèmes qu'il nous faudra aborder. Enfin à son rendez-vous avec le juriste, le criminologue risque d'être embarrassé par cette catégorie de processus sans crise apparente. Il ne pourra pas apporter les signes extérieurs et visibles qui permettraient de fonder une intervention pré-délictuelle. Il est moins désarmé sur le plan purement prophylactique puisqu'il peut répertorier les situations mésologiques et les troubles psychiques qui semblent avoir déclenché ces raptus agressifs. Parfois même des syndromes classiques connus de longue date peuvent être proposés au public. Ainsi, la servante, petite débile, provenant d'un milieu rural, envahie par le mal du pays, dont le travail est souvent une activité ininterrompue et qui lui paraît de plus en plus l'obstacle à son retour à la terre, prend son milieu de travail en horreur ou l'enfant dont elle a la garde. Brusquement, un soir où cette lassitude charge son affectivité jusqu'au seuil d'intolérance, elle incendie la maison de ses maîtres, elle étouffe l'enfant dont elle est la nurse; ou encore accrochée à son devoir, à sa façon, elle l'enlève dans une fugue aveugle.

La description de ces processus nécessite la manipulation d'un concept dégagé par KRETSCHMER en psychiatrie classique : la notion de réactivité primitive (94). Il s'agit de réactions aux événements de la vie intérieure dans leur rapport avec le caractère individuel. Le mécanisme en est relativement simple : une excitation produite par une expérience interne se traduit instantanément par des activités impulsives. Le critère distinctif de ce type de comportement est qu'il se produit sans intervention de la personnalité totale. Il lui échappe, "en empruntant des voies latérales les plus élémentaires". En conséquence il ne présente aucune spécificité par rapport à ce que l'on peut connaître de la personnalité de leur auteur, ce qui complique le pronostic. Accessoirement, ce trait peut même compliquer l'aspect criminalistique des choses.

(92) - N° 12 et sv.

(93) - v. GROSS-SEELIG, Handbuch der Kriminalistik, T. 1 289; WILLMANS MoKrim 3, 1960

(94) - KRETSCHMER - Manuel théorique et pratique de psychologie médicale, Payot, 1927, Ch. XXII.

Les réactions primitives s'opposent aux réactions de personnalité qui passent par le philtre de la personnalité globale. Parallèlement, au point de vue criminologique SEELIG a opposé le criminel paroxysmique au criminel à réactivité primitive. Le premier est un délinquant dont l'acte est l'aboutissement d'une crise, d'une confrontation avec le "je". Son acte est non seulement la seule, mais subjectivement, la meilleure des solutions à un conflit individuel. Il vit un processus que nous avons décrit en nous référant aux travaux de DE GREEFF.

Le plus bel exemple de réaction explosive est la vieille psychose pénitentiaire (Haftpsychose) que l'on trouve décrite dans les manuels de pénologie du début du siècle, révolte individuelle sans cause particulière, elle décharge son auteur d'une tension progressivement accumulée. (v. une étude moderne B. DUKOR - Die Haftpsychose, Rev. pén. Suisse 1956, 44 et sv....). Nous voyons ainsi la situation carcellaire apparaître comme une situation dangereuse - type (95).

D'une manière générale, la réaction explosive entraîne la décharge élémentaire et simple d'états affectifs qui ne sont pas soumis au contrôle des centres supérieurs. On peut relever certain moment de déclenchement dans les états crépusculaires affectifs de l'ivresse pathologique et dans l'angoisse. Mais ces états ne naissent pas ex nihilo. Il s'agit de passages à l'acte sans crise apparente; mais selon KRETSCHMER de "décharges de complexes et de constellations psychiques très lointaines et très anciennes".

A côté de la réaction explosive, on distingue une autre forme de réaction primitive sous le nom d'actions de circuit ou d'activité en court-circuit. Contrairement aux premières, elles engendrent une activité assez élaborée. Il ne s'agit plus de simples décharges motrices élémentaires, mais elles se traduisent par des actions compliquées. Du point de vue de l'EDP ces situations psychiques sont donc plus difficiles à qualifier, mais en revanche elles offrent plus de surface à une intervention. Pénalement l'activité des sujets peut se traduire par une longue série d'infractions en concours matériel. DOGLIANI, INGA & MICHELETTI (96) ont ainsi décrit le cas d'un jeune homme de 20 ans qui fut accusé de vol dans son village, il se sauve avec son amie, sans argent ils cherchèrent un abri. Il proposa ensuite le suicide à deux, à sa compagne qui refusa et qu'il tua. Il tenta de se suicider. Après un examen approfondi, les auteurs concluent à une action de circuit de KRETSCHMER.

La complexité des activités incriminées rend un diagnostic différentiel de ce processus parfois très difficile. Nous avons eu en 1960, le cas d'un jeune caractériel qui à la suite d'une mésentente familiale chercha à fuir en France. Dans sa fuite, il emmena une jeune fille de 14 ans qui dès la première nuit le provoque à avoir des relations sexuelles. A court d'argent, ils montèrent une petite escroquerie dans un magasin de village. Découverts ils furent conduits à la gendarmerie. Au moment de l'arrestation et tandis qu'il était brusquement séparé de la jeune fille qu'il n'avait plus quitté depuis 48 heures, le jeune délinquant allongea la liste de ses infractions par des insultes et des coups aux gendarmes, par des bris de mobiliers et de clôture dans la cellule de la gendarmerie. Seule cette dernière séquence de la fugue nous semble relever de l'action en circuit, mais à ce moment l'ED ne s'était déjà amplement manifesté. (97)

(95) - cpt L'image de KINBERG du "gaz sous pression dans un milieu fermé, II, C.I.C.,

T.V. p. 308

(96) - Considerazioni sul concetto di reazione a corto circuito, Quad.Crim.Clin.1960,2,47-

79)

(97) - v. aussi Kriminalistik, Janv. 1959, Une femme à réactivité primitive.

Les cas de servantes incendiaires par mal du pays sont cités dans la littérature comme les plus symptomatiques (98). DE RIJKERE (99) et CORRE ont également observé l'activité impulsive de vengeance, riposte extrêmement rapide et disproportionnée avec la stimulation, chez des servantes dont l'intelligence est peu développée mais qui se caractérisent également par l'insensibilité.

La terminologie d'action de circuit ou d'activité criminelle en court-circuit n'a toutefois pas toujours été appliquée de façon identique. Ainsi à partir du même cas de servante incendiaire étudiée par KRETSCHMER, JASPERS (100) constate que l'idée de l'acte devient de plus en plus impérieuse chez la criminelle. On ne peut donc parler de court-circuit que par rapport à la seule conscience, à la fonction morale. Il y a donc selon JASPERS un processus criminogène qui s'étale dans le temps avec une crise qui est susceptible de se réduire au schéma de DE GREEFF.

Enfin il existe des cas extrêmes de réactions criminelles en court-circuit qui se rapprochent de la réaction explosive par le caractère extemporané de l'acte criminel mais que l'on peut rattacher au groupe des actions en circuit en raison du caractère élaboré de l'activité. Le sujet obéit à une impulsion momentanée. Il pose un acte que n'explique "ni sa personnalité ni la pression d'une situation tendue à l'excès". On se trouve alors devant un délit soustrait à toute interpolation avec les tendances de la personnalité totale qui désespère le juge, l'expert, l'avocat etc... le délinquant. Des recherches que l'on peut systématiser, ont été surtout effectuées dans les cas d'incendie, d'infanticide, de vol dans les grands magasins et de désertion.

Nous examinerons sommairement pour chacune de ces infractions quelles sont les formes de ces actes en court-circuit, quels sont les segments de processus malgré tout discernables, quelles sont les variables criminogènes qui permettent d'éclairer l'étude de cet EDP.

35.- Les incendiaires (101) :

ont été étudiés dans deux thèses importantes de doctorat en droit, en 1912 par PANNENBORG et plus récemment par PICHAUD en 1958. Du point de vue mésologique, il existe une controverse sur l'importance du milieu de développement de l'acte. D'un point de vue analytique, si l'on s'en tient à l'incendiaire des biens d'autrui qu'il faut bien distinguer de l'escroc à l'assurance incendie, on peut en donner un "portrait parlé". Il s'agit du rural, dépaysé, rancunier, d'intelligence assez faible. Son acte requiert généralement un assez mauvais pronostic d'adaptation (CANNAT, PICHAUD) parce que le sommet de la courbe d'âge de cette forme de criminalité se situe plus tard que pour d'autres crimes (le % le plus élevé se situe entre 20 et 30 ans (40%) mais la courbe remonte entre 35 et 40 ans pour ne décroître que lentement.)

- (98) - v. ILBERG - Brandstiftung einer Heimwehkranken, MoKrim XII, 117.
(99) - La servante criminelle, Paris 1908, p. 194.
(100) - Heimweh und Verbrechen, 1909, Leipzig).
(101) - CANNAT, Rev. Sc. C. 1951, 306-308; Rev. Sc. C. 1950, 617 sv.; HOVEN & ASCHAFENBURG
Monat.f. Krim. 1932, 456-68; PANNENBORG, Bijdrage tot de psychologie van de
misdadiger in't bijzonder van de brandstichter, Thèse, Groningen, 1912; PICHAUD,
Les auteurs d'incendie volontaire, Thèse, Paris, 1958; STOCQUART, R.D.P. & C.
mars 1959.

Or l'incendie criminel demande un minimum d'énergie physique, se pratique dans des situations idéales où peu d'astuce est nécessaire - fermes isolées, appartement abandonné, moule de foin, etc... Statistiquement, il s'agit d'un crime plus rural qu'urbain. Rare en Belgique, il est plus fréquent en France. Lorsqu'on essaye d'évaluer le nombre d'incendiaires dont le processus s'apparente à celui que nous décrivons, on observe de grandes variations selon les auteurs et dans le temps. Les auteurs allemands ont signalé, dans le premier quart du siècle, de véritables épidémies de servantes incendiaires par nostalgie. STOQUART en analysant les matériaux constitués par les dossiers de la Commission de Défense Sociale de Bruxelles depuis 30 ans, ne retrouve pas de mouvement de ce genre dans sa statistique. CANNAT relève 1/3 de délinquants récidivistes dans son échantillon dont un seul cas de récidive spécifique; selon cet auteur cela réduirait considérablement l'importance du délit d'incendie par réactivité primitive. HORNER (102) a exposé le cas d'un jeune garçon de 15 ans qui après deux ans d'incendies en récidive et après traitement, cherche à détruire des monuments funéraires avant une résocialisation apparemment consolidée par l'abstention draconienne d'alcool. Les traits de personnalité paraissent assez importants dans le déclenchement de l'incendie de réactivité primitive. PECHAUD leur attribue plus d'importance qu'aux facteurs sociologiques. STOCQUART constate une constante entre statistiques allemandes et statistiques belges quant à l'infériorité intellectuelle des sujets examinés. PANMENBORG passe ses résultats au crible du test statistique de corrélation. C'est l'impulsivité qui obtient chez les femmes le plus haut coefficient de corrélation parmi les variables psychologiques et sociales examinées (0.50); chez les hommes, ce coefficient est moins élevé (0.35); pour les deux sexes, le coefficient est de 0.43 mais c'est la légèreté insouciant (labilité) qui obtient la corrélation la plus élevée pour les deux sexes (0.52). Quand on isole le groupe des incendiaires nostalgiques (14 cas /100) les circonstances mésologiques reprennent toutefois leur importance puisqu'on note une corrélation parfaite (1.00) vraisemblablement surfaite, par la composition même du type examiné, tandis que l'émotivité suit avec 0.78.

L'alcool joue un rôle statistiquement très important dans l'échantillon de STOCQUART sur le plan du passage de l'acte, en libérant des impulsions agressives très primitives. JAROSCH (103) a également insisté sur le rôle de l'alcool comme agent provocateur. Si nous cherchons à résumer l'acquisition de la recherche criminologique dans ce domaine en nous limitant aux aspects qui intéressent notre hypothèse et notre méthode, nous observons :

- a - que certaines situations dangereuses très précises ont été mises en évidence (servantes nostalgiques incendiaires). L'évolution sociologique de la criminalité a toutefois réduit l'aspect quantitatif de cette situation qui peut toutefois servir de modèle de raisonnement.
- b - certains facteurs de personnalité (faiblesse intellectuelle, impulsivité) alliés à l'ivresse sont hautement prédisposants aux comportements incendiaires du type examiné.

(102) - Excerpt crim. 1962, 2, n° 476.

(103) - Zur Psychopathologie des Brandliger, D.Z.f. gerichtl. Med. 49,64-65, 1959.

- c - l'étude des incendiaires impulsifs a reposé un certain temps sur le concept de monomanie (pyromanie). HOVEN en 1932 l'utilise dans l'étude de 23 observations d'incendiaires par réactions primitives (Primäre Entladungsreaktionen). Ce concept a été complètement abandonné. JAROSCH (1960) parle du "romantisme du concept fictif de pyromanie". Nous aurons l'occasion de revenir sur cette question de pseudo-monomanies dans l'étude du vol à l'étalage.

36.- L'infanticide (104).

L'examen criminologique de l'infanticide offre un terrain quasi-expérimental pour la vérification de l'hypothèse d'un comportement criminel à réactivité primitive opposé aux réactions appelées par KRETSCHMER les réactions de personnalité, c'est-à-dire, celles qui se déroulent sous le contrôle des centres supérieurs de la personnalité, ou tout au moins, qui n'excluent pas leur intervention.

Parmi les mères infanticides, on peut distinguer deux types essentiels :

- a - le type actif, la femme prend conscience de ses difficultés dès les premiers symptômes de sa grossesse. Elle échoue ou n'ose pas risquer l'avortement et passe à l'infanticide à la naissance de l'enfant. Il s'agit d'un processus avec crise. Les actes extérieurs révélateurs en sont les commencements d'exécution d'avortement, le déplaisir exprimé d'avoir l'enfant, l'absence de tout préparatif de bienvenue à cet enfant, les chutes plus ou moins spectaculaires dans les escaliers, les accidents plus ou moins conscients qui avertissent l'entourage de l'évolution du processus. Dans ces conditions "l'infanticide est l'avortement des pauvres". RIEG tient ce type pour statistiquement négligeable. WINNICK et HOROWITZ (1962) qui distinguent également un type actif d'un type passif considèrent le premier groupe comme plus petit que le second.
- b - chez le type passif, tout se passe très vite. KRETSCHMER cite certains infanticides comme relevant des réactions en circuit. On peut sommairement décrire la rurale (les statistiques évoluent sur ce point), aux confins de la débilité et de la médiocrité mentale, la plupart du temps célibataire, séparée ou divorcée, subissant un véritable "complexe d'isolement" au moment de la délivrance. Un des plus grands facteurs de cristallisation de l'E.D.P. est ici sociologique : l'honneur taché et la crainte de son père chez la fille-mère. Au moment de l'évidence (naissance de l'enfant) qu'elle a essayé de se dissimuler la plupart du temps avec un succès étonnant, la mère est frappée par cette stupeur décrite par KRETSCHMER. Elle n'est pas immunisée contre son crime par l'attachement maternel qui est généralement contemporain de la "montée du lait". Dans certains cas, une psychose puerpérale cette description de l'E.D.P. spécifique.

(104) - Bibliographie sommaire : AUDIFFERENT - Quelques considérations sur l'infanticide, Arch. Anthrop. Crim. 1902 p. 1. 9; BADONNEL, Rev. pénit. et Dt. pén. OCT.- Déc. 1961; BOISSON, R.I.D.P. 1956 p. 193; CANNAT, R.I.D.P. 1956, p. 333; LEVASSEUR Rev. S.C. 1956, p. 369 - 379; RIEG, Rev. Pén. Suisse, 1956 p. 292; WINNICK & HOROWITZ, Brit. Journ. Criminol. Juillet 1961, p. 40 et sv.

Sur le plan psychologique, le Dr. BADONNEL a décrit la forme explosive du processus : "En dissimulant sa grossesse, la femme n'est-elle pas parvenue elle-même à en refouler l'idée. Elle s'est engagée dans une impasse au fond de laquelle elle se trouve acculée. Brusquement la naissance de l'enfant remet tout en question. C'est avec le premier cri qu'il va révéler sa présence. C'est en l'entendant qu'une de ces femmes, pour étouffer le bruit, met la main sur la bouche du nouveau-né, provoquant l'asphyxie".

WINNICK et HOROWITZ examinant 13 cas d'infanticides en Israël notent que les détails criminalistiques des affaires confirment l'absence de préparation du crime (v. également les observations de AUDIFFERENT, loc. cit. p. 5).

Quant au mécanisme du passage à l'acte, il présente les caractéristiques de soudaineté et d'impulsivité. Certaines tendances du sujet se libèrent sous forme de troubles instinctuels (notamment de la possession v. AUDIFFERENT), de formes agressives et coïncident avec l'affaiblissement de l'ego.

Résumons :

- a - les prodromes de dangerosité présentent ici encore quelques signes extérieurs, mais ils sont malheureusement de nature clandestine. On a ainsi observé l'extraordinaire habileté des filles-mères à dissimuler leur état de grossesse, ou à la travestir en troubles glandulaires. L'isolement de la future mère n'est guère un fait visible. (104 bis).
- b - certains facteurs de personnalité ont été observés dans la plupart des études : fonds de déséquilibre, intelligence médiocre, mais on ne peut constater aucune corrélation entre l'infanticide et la primiparité ou la multiparité (contrairement à l'avortement).
- c - on constate une aura pré-délictuelle sous la forme d'un état de stress important ('

37.- Le vol à l'étalage.

Voici un comportement délictueux étudié depuis très longtemps, à propos duquel des travaux très récents ont été effectués au IV^o C.I.C. Nous nous limiterons évidemment aux caractéristiques des vols qui paraissent susceptibles d'être rangés sous la rubrique des processus sans crise apparente.

Pendant quelques années, sous l'influence de MATTHEY (1816), MARC, GALL, LAVATER, PINEL et ESQUIROL, on eut recours au concept de monomanie pour expliquer certains comportements dangereux que l'on observait chez des sujets par ailleurs irréprochables :

(104 bis) - L'influence du régime juridique de l'enfant naturel paraît fort réduite sur cette forme de criminalité (LEVASSEUR).

(105) - SMITH, Murder of infants by parents, J. Soc. Ther. 1960, 7, 9-17.

dipsomanie, pyromanie, homicidomanie, kleptomanie..

MARC (1840) établit entre le voleur normal et le pathologique le diagnostic différentiel suivant : position sociale du voleur, valeur de l'objet soustrait, bizarrerie du choix, aveu spontané du voleur, restitution de l'objet volé (106). Avec la théorie des dégénérescences de MORREL, la kleptomanie est déjà introduite dans le cadre d'une systématisation psychiatrique, elle devient un symptôme épisodique du dégénéré, qui par nature est poussé à voler, à boire, à tuer, etc....

C'est LASEGUE (1880) qui va mettre en doute l'autonomie de la kleptomanie en tant qu'affection mentale (107). DUBUISSON procède à une étude statistique qui démontre les rapports existant entre le vol à l'étalage lorsqu'il est pathologique, et les affections mentales classiques (parmi 9/120 voleuses, il n'a rencontré aucun état maladif caractérisé (108). DE GREEFF dans sa première édition (1937) précise que "la kleptomanie ne se conçoit que lorsqu'il existe une maladie mentale apte à créer des impulsions, des obsessions des pertes de contrôle, etc... L'impulsion malade de voler existe avec une maladie de l'esprit retrouvable.

Le concept survit toutefois en criminologie. Dans son rapport général au IV^e C.I.C., le Dr. GIBBENS l'utilisait encore citant HEALY pour désigner les vols compulsifs, commis pour l'amour du vol (p. 9). Il considérait le nombre de ces comportements comme fort peu élevé et citait la statistique d'ARIEFF & BOWIE (1939) de 4,5 % de l'ensemble des sujets examinés. Lors de la discussion, nous l'avons interrogé sur l'opportunité du maintien de ce concept de monomanie, citant l'opinion des auteurs dont nous venons de résumer la pensée. Le Dr. GIBBENS convint alors que cette expression traditionnelle était malheureuse mais pratique. On peut toutefois constater que d'autres criminologues recourent à cette expression pour désigner un syndrome spécifique, ainsi HEREDERO et TOLOSA (109) dans un examen des vols de grands magasins à Mexico. SEELIG est d'avis que l'on se tromperait en parlant de kleptomanie, comme d'une maladie mentale; cependant on est en présence de pulsions de caractère psychopatique, généralement liés à des états d'excitation sexuelle, dont l'atmosphère animée d'un grand magasin provoque la décharge (110). FERRACUTTI et SAPORITO (111) ont recours au concept de kleptomanie dans l'examen criminologique multidisciplinaire d'un sujet ayant volé une auto. Abandonnant le diagnostic nosographique, ils tendent à la reconstruction dynamique du comportement antisocial.

Si nous nous sommes attachés quelque peu à l'évolution de ce concept de kleptomanie, c'est que nous y voyons un signe du malaise de ceux qui, pour d'autres raisons que les nôtres (exigences de psychiatrie légale et d'expertise), cherchent un point d'appui pour l'examen d'une réaction explosive.

(106) - De la folie considérée dans ses rapports avec les questions médico-légales, Paris 1840.

(107) - Le vol aux étalages, Arch. Gen. Med. 1880.

(108) - DUBUISSON, Les voleuses de grands magasins Arch. Anthropol. Crim. p. 341 sv.

(109) - Hurtos en los grandes almacenes, Criminalia Mexico, 1961 27/1.

(110) - op. cit. p. 126.

(111) - Contributo casistico alla cleptomania, quad , crim. clin. 1959, n° 3 p. 307-342.

VON HENTIG (112) a d'abord rappelé le caractère artificiel de tout diagnostic reposant sur la possibilité économique d'un sujet d'acheter l'objet convoité, en soulignant l'existence d'une biologie de la tendance au vol, d'un penchant, profondément enraciné chez l'être, au dépouillement violent. Il distingue ensuite le kleptophile du kleptomane, selon l'intensité explosive (113). Seuls les kleptophiles volent dans les grands magasins ou autres "lieux de séduction". Il est certain que dans ces cas, des crises physiologiques (il cite un cas de périodicité de vol chez une femme tous les 28 jours) ou psychologiques servent de catalyseurs, mais le caractère explosif de l'activité est ici plus faible et l'acte ne se produit que sous la pression de facteurs exogènes.

Pour en connaître davantage, nous aurons recours à la description schématique du voleur de grand magasin par réaction en court-circuit. Nous nous arrêterons quelque peu à la description générale de ce phénomène délictueux dans son aspect criminographique, qui ne manque d'intérêt pour notre matière.

Une statistique belge d'un grand magasin de Bruxelles portant sur 2.000 observations (1953-1957) permet l'examen de la courbe des fréquences par âges avec quelques maxima significatifs : 12 ans (de 100 cas) 30 ans (entre 20 et 30 ans courbe égale) 55 ans (30 cas) avec une inflexion définitive correspondant à l'âge de la pension.

Nous avons procédé en 1960 à des recherches portant sur le vol à l'étalage dans un grand magasin de Liège (1958-1959) (114). Une autre grand magasin contigu a été choisi comme contrôle pour les grands variables criminographiques (âge, sexe, jour et heure du vol, bien volé). Nous avons ainsi pu isoler quelques strates d'âge significatives : 50 à 56 et 60 à 64 chez les femmes et 30 à 40 et 60 à 64 chez les hommes. Enfin à partir de matériaux mis à notre disposition par un organe collectif de grands magasins belges, nous avons dressé une statistique distinguant les sexes et répartie par trimestre de l'année 1954 à 1958 (115). Nous avons été frappé par le fait que la proportion des sexes dans nos données ne confirmaient pas les données antérieures. (GRASSBERGER (1933) 85 % femmes, VON HENTIG (1940) 1H. pour 4 F. PEIJSTER (1952-1955) 1H p. 4 F. MARC (1957) 12 % H. 68 % F.) . Pour l'année 1958, dans l'ensemble des grands magasins belges, la proportion est de 1 H. p. 2,08 F. Dans notre recherche à Liège, le chiffre est de 1 pour 1,27 dans le magasin - contrôle de 1 pour 2,37 (Il s'agit dans ce cas d'un magasin recevant une clientèle plus "bourgeoise"). Nous avons pensé que la forte immigration en pays liégeois expliquerait peut-être cette participation masculine, mais la proportion des étrangers pour les délinquants masculins est inférieure à la proportion des femmes étrangères parmi les délinquantes (28,2 % - 30,1 %).

-
- (112) - Zur psychologie der Einzeldelikte, Diebstahl, Einbruch, Raub, Mohr, Tübingen, 1954, p. 51 et sv.
- (113) - v. aussi rapport PEIJSTER 4° C.I.C. p. 7
- (114) - Ces recherches ont été effectuées avec la collaboration de Melle J. HURLET, de l'Institut de Sociologie de l'Université de Liège et de Melle DENYS, avocat.
- (115) - Les résultats de cette recherche ont été communiqués oralement au 4° C.I.C., 2° section.

D'autre part, si reprenant la statistique pour l'ensemble du pays, nous examinons l'accélération de la courbe des vols de 1954 à 1958, nous constatons un accroissement beaucoup plus rapide chez les hommes :

Tableau d'accroissement
si 100 est le chiffre de 1954.

	H.	F.
1954	100	100
1955	90,7	96,2
1956	101,9	112,2
1957	129,8	124,8
1958	150,9	129,9

Il semble donc qu'une série de données relatives au milieu au moment du déclenchement de l'acte interviennent largement dans la maturation de l'E.D.P. en cette matière. (116). En recourant à la théorie des facteurs actualisant (117) dans sa forme atténuée, on mesure l'importance des micro-milieus générateurs de situations dangereuses spécifiques (L'ouverture de rayons nouveaux d'articles masculins, des services de vente à température portant sur des articles importants impliquant la venue des époux au grand magasin,

Quoi qu'il en soit, ces considérations font clairement apparaître le rôle statistiquement réduit des processus en court-circuit. La seule étude portant sur un nombre assez élevé de cas susceptibles de relever du processus sans crise apparente, est la recherche du Dr. EPPS communiquée au 4^e C.I.C. (118). Elle porte sur 200 voleuses de grand magasin placées en observation (remand in custody). Le Dr. EPPS, utilisant, comme il vient d'être fait pour d'autres délits, un portrait composite, décrit la femme d'âge moyen, mariée, avec un degré variable de friction domestique, d'intelligence moyenne, travaillant à mi-temps. Elle vole seule, des vêtements ou des aliments. La moitié du groupe est composé de délinquants primaires. 13,5 % de cet échantillon présente une éventuelle corrélation entre les périodes cycliques et leur comportement délictueux. On note un nombre plus élevé de post-ménopause (31,5 %) que de ménopauses (9,5 %).

(116) - Plusieurs hypothèses restent à vérifier, déjà NEUSTATTER - The psychology of shoplifting. The medico-legal Journal; vol. 22 n° 4 1954; avait émis des doutes sur le caractère féminin de ce type de vol.

(117) - PINATEL, la criminologie pp. 89-93.

(118) - v. Bull. Soc. Int. Crim. 1961, 2^e Sem. 388 et sv.

Nous concluerons par l'exposé d'un cas que nous avons connu en fin d'année judiciaire 1962 : S.D., femme de 36 ans, mère de deux enfants de 3 et 5 ans, vivant en concubinat stabilisé depuis 5 ans, dans des conditions économiques très modestes. Son niveau intellectuel (vérifié empiriquement d'après ses lectures) paraît normal. Elle a été condamnée pour vol il y a plus de 5 ans et avait obtenu le sursis. Il s'agissait d'un vol de restitution contre un débiteur récalcitrant. Elle avoua avoir commis de nombreux vols dans les grands magasins et sur les comptoirs de plus petites entreprises. Au moment des faits elle vole dans un grand magasin une blouse pour dame, des mouchoirs, des parfums à bon marché et deux illustrés d'enfants (elle pouvait tout payer au moyen de l'argent que contient son porte-monnaie). On retrouve chez elle une collection classique d'objets hétéroclites dans un sac en plastic. Un examen, non-médical, très superficiel, fournit quelques renseignements utiles. Elle mesure 1,75m, pèse 56 K^o, de type leptosome, goitreuse, son visage est ravagé de tics défigurants, elle se plaint de dysménorrhées. Interrogée de façon plus précise, elle admet un accroissement de ces divers troubles au moment de ses cascades de vols. Au moment de l'acte bien qu'elle "ne sait ce qu'il lui prend", elle se déclare parfaitement consciente de son activité, bien que tendue à l'extrême. Après l'arrestation, elle est totalement effondrée et invoque ses devoirs familiaux. Elle se caractérise pendant toute la période qui précède l'audience par une labilité très marquée, bien qu'elle dramatise les événements à l'extrême (conduite hystéroïde) au moment où lui survient un rappel (lettre de son avocat, convocation chez le juge d'Instruction, citation à comparaître...). Elle ne mesure aucune des conséquences de son activité pratique. On ne peut, par exemple, espérer qu'elle visitera régulièrement un médecin, alors qu'elle n'a pas rendu visite à son avocat pendant les deux mois qui séparent la levée de sa détention préventive de sa comparution en Justice.

Nous avons choisi ce cas, car il peut illustrer la présence de segments de l'E.D.P. qui peuvent être objectivés; mais la fluidité du sujet, sa haute mobilité psychique qui traduit sa sub-solidité physiologique (KINBERG) et sa primarité caractériologique (RESTEN) indiquent à suffisance les difficultés de préhension de ces segments, et partant, le caractère problématique de toute intervention pré-délictuelle.

EN RESUME :

- a - le vol dans les grands magasins résultant d'un processus prédélictuel sans crise apparente, ne doit vraisemblablement pas être numériquement élevé.
- b - le mouvement de la doctrine psychiatrique et les hésitations des criminologues indiquent qu'il est plus commode de rattacher ce comportement à des "moments dangereux" (DUBLINEAU) qu'à des classifications nosographiques.
- c - Le concept de "Kleptophilie" (VON HENTIG) attire l'attention sur l'importance du milieu de développement de l'acte et autorise à partir de là l'identification d'une série de segments d'E.D.P., qu'une recherche assez longue pourrait mettre en évidence.

- d - au niveau du passage à l'acte, la fébrilité des voleurs indique souvent que si la crise n'est pas perçue au niveau conscient, elle n'en précède pas moins le vol. (Nous avons observé derrière des miroirs transparents, au rayon des disques d'un magasin, des comportements fébriles, des "auras" de vol que l'on pouvait, après un certain temps, distinguer des atternoissements d'un voleur décidé présentant d'autres types de processus).
- e - On peut admettre, à titre d'hypothèse, que la labilité des sujets (dans des proportions et une intensité qui restent à identifier) handicaperait fortement toute intervention pré-délictuelle. Par contre, l'utilisation du choc provoqué par l'arrestation a déjà été profitable à plusieurs cliniciens de la criminologie.

38.- La désertion. (119).

L'étude de ce délit très particulier fait encore apparaître les trois types de processus que nous décrivons. On peut en effet très sommairement distinguer une désertion-crise qui est l'aboutissement d'un déséquilibre d'adaptation au milieu militaire. Le sujet idéalise son foyer au-delà de toute objectivité. TRENAMAN a observé que le sujet "annonce" son comportement futur, manifestant clairement ses intentions de départ parfois même devant ses supérieurs directs. Il produit une foule de rationalisations, dans lesquelles il se considère comme le soutien de sa famille ou la victime de son éloignement du domicile conjugal. Il procède d'abord à un chantage au congé spécial; s'il ne l'obtient pas, il est une victime et se fait justice en échappant à l'armée.

Dans un autre type de désertion, il n'y a pas crise mais continuation d'un processus de maturation criminelle. TRENAMAN décrit des cas de jeunes déserteurs qui bouclent un cycle de fugues habituelles : fugues scolaires, haute mobilité professionnelle, désertion. On tentera vraisemblablement, au niveau étiologique, des explications qui rendent compte d'un fond général d'instabilité, mais il reste qu'au niveau descriptif de l'E.D.P. on peut, sans trop d'arbitraire, ranger cette forme de comportement dans les processus de 2^o catégorie.

Si nous quittons les désertions de garnison, pour étudier les désertions en campagne ou sur la ligne de feu, nous obtenons un type différent de désertion qui co-existe avec les deux premiers. Il a été étudié notamment par A.M. ROSE (1951).

-
- (119) - BLUM & POISSON - Etude clinique et médico-légale de la désertion devant l'ennemi, R.D.P. & C. 1922, 94,95; GILISSEN, Militaire Criminologie, Rechtsk. Weekbl. 1962, 2220.
 ROSE, The social psychology of desertion from combat, Amer. Sociol. Rev. 1951, 614 sv.
 TRENAMAN, Out of step (1952), STOUFFER & al. Studies in Social Psychology in World War II, vol. I The american soldier, Adjustment during army life, Cerlo "Awol".

Son étude porte sur des fantassins de l'armée américaine pendant la campagne italienne de la seconde guerre mondiale. Son échantillon comprend 140 déserteurs de la ligne de feu comparés à un groupe-contrôle de psycho-névrosés de guerre de 400 cas et un groupe de normaux de 1754 sujets. On y retrouve les deux types décrits ci-dessus et notamment le premier créé par le ressentiment, le sentiment d'injustice subie, la promesse non tenue par un supérieur qui déclenchent assez souvent l'abandon de poste devant l'ennemi. On trouve ensuite un petit nombre de déserteurs du combat présentant une véritable réaction explosive, qui ne semble pas reposer sur la peur que suscite l'exposition au risque (contrôlé par les durées d'exposition comparés à des taux différentiels de réaction de fuite). En se fondant sur les données chiffrées de l'étude de ROSE et celle de STOUFFER portant sur un nombre plus élevé de cas, on peut décrire ce déserteur comme un sujet assez jeune (moins de 25 ans, plus jeune que le groupe de psycho-névrosés) généralement sans casier judiciaire, qui donne l'impression d'avoir été considérablement "schocké", le stress qu'il a subi ne suffirait vraisemblablement pas à le conduire à une autre forme de déviation en temps normal, son exposition au feu vient d'avoir lieu ou en est de courte durée (inférieure à deux mois), une nouvelle période critique apparaît après 5 mois.

Si l'on réexamine les trois groupes de processus, on notera que la sociographie (âge, état-civil, etc...) des désertions "banales" en garnison est profondément différente de celle de la désertion au feu. Les facteurs actualisants de la réaction explosive semblent être surtout microsociologique : la mauvaise intégration du sujet au groupe ou son éventuel isolement physique pendant le combat. Enfin, il faut noter que les valeurs du milieu tendent vers l'assouplissement sinon vers l'indulgence dans la proportion de l'exposition à la ligne de feu. On a proposé des types de jugements à l'égard du déserteur à des groupes exposés pendant des périodes différentes et cette hypothèse a été démontrée avec considérablement de force surtout en ce qui concerne les sous-officiers. Notons que les blessures ne caractérisent pas le groupe des fuyards, mais le choc provoqué par une détonation semble avoir été important. POROT et BARDENAT ont expliqué certaines désertions par des psychasténies compliquées par des stupeurs mélancoliques. Ces auteurs évoquent un parallélisme de ces conduites avec les psychoses pénitentiaires mentionnées comme la réaction-type de ce processus.

Pour conclure l'examen de la dynamique de ce comportement criminel assez particulier observons :

- a - qu'il a permis de retrouver les trois types de processus proposés.
- b - que nous n'avons examiné que les infractions de commission en excluant les abstentions de comportement : le déserteur qui "rate" son dernier train, qui prolonge un congé en se cachant etc...
- c - que la question des signes extérieurs ne peut être résolue ici. Le problème criminologique s'efface devant une problématique psycho-sociale de la préparation de l'homme-soldat dont nous avons résumé les données ailleurs. (120).

(120) - La presse Médicale, 24 septembre 1960 - p. 1525 - 1527.
v. aussi GILLISSEN, Criminologisch onderzoek inzake militaire delinkuentie, Rev. dt. pén. militaire et dt. de la guerre 1962, I, 151 - 71.

CONCLUSIONS.

Nous avons tendance à conclure sans trop de pessimisme devant l'existence d'un processus conduisant à l'éclatement en crime d'un E.D.P. qui a cependant tout pour dérouter le criminologue.

- 1.- du point de vue morphologique, il faut d'abord constater que cette catégorie de processus n'est pas homogène. Elle se présente avec des degrés croissants de soudaineté, auxquels correspondent des degrés inverses de complexité. Dans leur premier examen phénoménologique des manifestations criminelles en 1941 SEELIG et WEINDLER notaient, à côté des criminels à réactivité primitive qu'ils divisaient en criminels à réaction explosive et criminels à actions court-circuitées, un type distinct sous le nom d' "Affektverbrecher" (121). Chez ce délinquant le passage à l'acte est amené biologiquement par une très haute tension affective. Certains affects spécifiques, comme des crises de colère par exemple, le conduisant au-delà du seul délinquantiel. Plus tard (122), SEELIG n'isole plus ce type pour des raisons statistiques. Le nombre des données empiriques qui supportaient l'existence de cette symptomatologie criminelle était trop réduit et il la réintégra dans le groupe des criminels à réactivité primitive.
- 2.- Statistiquement, ces comportements sont en petit nombre.
- 3.- L'acte criminel peut être assez grave objectivement, mais le pronostic du criminel à réactivité primitive est assez favorable, dans la mesure où l'acte est précisément très nocif socialement. On note une haute fréquence de passage à la chronicité pour les petits délits (vols de grands magasins).
- 4.- Dans notre recherche des signes extérieurs d'E.D.P., nous obtenons deux séries de renseignements : d'abord les données biologiques ensuite un certain nombre de segments révélateurs.

a) - données biologiques.

De grands facteurs conditionnent le processus que nous étudions. La puberté provoque souvent un accroissement aux tendances à la réaction primaire. De même, l'involution, la période climatérique et d'une manière qui reste à éclaircir les périodes féminines (PALMIERI, LEKKERKER, RECKENZAUM). Ceci dit l'âge est très variable et vraisemblablement conditionné par les situations extérieures : jeunes soldats déserteurs, jeunes mères infanticides, jeunes servantes en détresse, nouveaux pensionnés désœuvrés dans les grands magasins.

Le déficit intellectuel peut être important dans certaines situations susceptibles de tourner au tragique (infanticide, incendiaire), il ne marque pas d'autres réactions primaires criminelles (désertions, vols dans les grands magasins).

(122) - Die Typen der kriminellen, 1941, p. 12.

(121) - v. GOLDENBERG, La typologie des criminels selon SEELIG, R.C.P.T., 195", p.13 et sv.

L'alcool paraît un grand déclencheur de ces crises couvantes.

Pour toutes ces données, on ne peut songer à des interventions individualisées que dans des cas d'alcoolisme chronique. Au niveau post-délictuel, on pourrait penser devant un syndrome précis, interdire certains lieux comme condition de la probation, certaines professions ou organiser une tutelle en contact serré avec le milieu de travail.

b - segments d'E.D.P.

Nous avons signalé certains ensembles dont on peut percevoir une issue antisociale. Des interventions pré-délictuelles discrètes, non privatives de liberté, portant sur des conditions sociologiques et surtout sur les milieux primaires dans lesquels se meuvent les sujets sont souhaitables. Il s'agit d'une sociothérapie de persuasion qui devra s'étendre à un petit groupe de gens, la famille parfois. Elle pourra inclure une ou des victimes probables. Elle peut constituer l'utile prolongement de traitements plus classiques de ces constitutions psycholabiles qui sont un terrain favorable à l'explosion des réactions primaires. Un secret professionnel largement partagé entre les services d'hygiène sociale faciliterait les choses en servant de "clearing-house" de la dangerosité virtuelle.

- 4 - Enfin, un enseignement diffus de ce que l'on connaît des indices des réactions primaires serait fructueux.
- 5 - La recherche scientifique en criminologie devrait isoler d'urgence des aires de recherche centrées sur certains comportements inattendus, moins bien connus que ceux que nous avons pris pour exemple. Les pouvoirs publics devraient assister cette recherche par leur matériel d'archives et d'expériences et par de puissants moyens financiers.

40 - CONCLUSIONS GENERALES.

1.- L'état dangereux est un concept opérationnel et indicatif de la criminologie, favorisant la compréhension des phénomènes pré-délictuels et leur manipulation expérimentale. L'état dangereux pré-délictuel (E.D.P.) est une variante de ce concept répondant à des impératifs normatifs.

2.- Les recherches contemporaines en étiologie criminelle, au niveau du comportement individuel, s'attachent d'une part, aux composantes du noyau central de la personnalité criminelle, d'autre part aux composantes des syndromes spécifiques des divers comportements criminels. Dès lors, la recherche des indices des processus criminogènes ne préjuge pas des résultats de ces deux lignes de recherche.

3.- En utilisant cette dernière méthode et en centrant les recherches autour de la notion de crise précédant le passage à l'acte (DE GREEFF), on obtient trois processus distincts :
processus avec crise, processus de maturation criminelle, processus sans crise apparente.

4.- Les connaissances relatives à l'E.D.P. ont déjà engendré diverses techniques de politique criminelle : incrimination de prodromes d'actes antisociaux graves, incrimination tendant à raréfier les moyens de commettre l'infraction, incrimination directe de certains facteurs criminogènes, multiplications d'infractions contraventionnelles (STEFANI & LEVASSEUR). On peut aussi penser à un affinement de la notion de tentative criminelle.

5.- Nos connaissances actuelles ne sont pas susceptibles de conduire à une définition juridique plus précise de l'E.D.P.
On peut conclure à la nécessité d'un dialogue entre juristes et criminologues sur la formation d'un "droit de l'intervention" aux effets non privatifs de liberté, visant à neutraliser les situations et les états dangereux, sous les garanties procédurales traditionnelles, par une activité portant sur les sujets en état de dangerosité, mais aussi "sur d'autres personnes, sur des facteurs ou sur des règles de droit". (CORNIL).

E R R A T A

- Note 39 : au lieu de "hantise" lire "hypothèse".
- Note 50 : au lieu de "aspect" lire "argot".
- Numéro 22 : au lieu de "encultivation" lire "enculturation".
- Numéro 31 : au lieu de "altération spécifique" lire "altération aspécifique".
- Note 80 : au lieu de "les phénomènes des bandes" lire "le phénomène des bandes".
au lieu de "Avril Juin 1962" lire "Avril Juin 1961".
- Note 86 : au lieu de "sociale" lire "sexuelle".
-